

CONDITIONS D'UTILISATION DES LICENCES & DES SERVICES EN LIGNE

de l'Institut national de l'information géographique et forestière

2013





TABLE DES MATIERES

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES DE L'IGN	5
1. Champ d'application.....	5
2. Les licences d'utilisation des données IGN	5
3. Propriété intellectuelle.....	7
4. Données IGN et droit d'accès à l'information	7
5. Conditions particulières de diffusion et d'utilisation de BD ADRESSE® et de BD PARCELLAIRE®	7
6. Demandes de licences	7
7. Durée des licences	8
8. Responsabilité.....	8
9. Litiges	8
10. Définitions	8
CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERIQUES DE L'IGN DIFFUSEES AU SEUL COUT DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION	10
1. Champ d'application.....	10
2. Droits concédés par les CU	10
3. Demandes de licence pour les droits non concédés par les CU	10
4. Propriété intellectuelle.....	11
5. Données IGN et droit d'accès à l'information	11
6. Conditions particulières de diffusion et d'utilisation de BD ADRESSE® et de BD PARCELLAIRE®	11
7. Durée des droits concédés	11
8. Responsabilité.....	12
9. Litiges	12
10. Définitions	12
CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA LICENCE GEOSERVICES IGN POUR MISSION DE SERVICE PUBLIC	13
2. Champ d'application.....	13
2. Les services et données accessibles	13
3. Modalités d'accès et d'utilisation de l'API Géoportail	14
4. Droits accordés au Licencié.....	14
5. Obligations substantielles du Licencié.....	16
6. Propriété intellectuelle.....	17
7. Responsabilité.....	18
8. Données à caractère personnel	19
9. Données IGN et droit d'accès à l'information	19
10. Durée, résiliation et fin de contrat	19
11. Modification unilatérale des documents contractuels.....	20
12. loi – juridiction compétente.....	20
13. Définitions	20
CONDITIONS GENERALES DE LA LICENCE GEOSERVICES IGN POUR USAGE GRAND PUBLIC - GRATUITE	22
1. Champ d'application.....	22
2. Les services et données accessibles	22
3. Modalités d'accès et d'utilisation de l'API Géoportail, acceptation des documents contractuels	22
4. Droits accordés au Licencié	23
5. Obligations substantielles du Licencié.....	24
6. Propriété intellectuelle.....	25
7. Responsabilité.....	25
8. Données à caractère personnel	26
9. Données IGN et droit d'accès à l'information	27
10. Durée, résiliation et fin de contrat	27

11.	Modification unilatérale des documents contractuels.....	27
12.	Loi – juridiction compétente	28
13.	Définitions	28

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA LICENCE GEOSERVICES IGN POUR USAGE

GRAND PUBLIC - PREMIUM 29

3.	Champ d'application.....	29
14.	Les services et données accessibles	29
15.	Modalités d'accès et d'utilisation de l'API Géoportail	29
16.	Droits accordés au Licencié	30
17.	Obligations substantielles du Licencié.....	31
18.	Propriété intellectuelle.....	32
19.	Responsabilité.....	33
20.	Données à caractère personnel	35
21.	Données IGN et droit d'accès à l'information	35
22.	Agrément de l'offre	35
23.	Label « Données IGN »	36
24.	Conditions financières, modalités de facturation et de règlement.....	36
25.	Durée, résiliation et fin de contrat	37
26.	modification unilatérale des documents contractuels.....	37
27.	Loi – juridiction compétente	38
28.	Définitions	38

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA LICENCE GEOSERVICES IGN POUR USAGE

PROFESSIONNEL 39

4.	Champ d'application.....	39
29.	Les services et données accessibles	39
30.	Modalités d'accès et d'utilisation de l'API Géoportail	39
31.	Droits accordés au Licencié	40
32.	Obligations substantielles du Licencié.....	41
33.	Propriété intellectuelle.....	43
34.	Responsabilité.....	43
35.	Données à caractère personnel	45
36.	Données IGN et droit d'accès à l'information	45
37.	Agrément de l'offre	46
38.	Label « Données IGN »	46
39.	Conditions financières, modalités de facturation et de règlement.....	46
40.	Durée, résiliation et fin de contrat	47
41.	modification unilatérale des documents contractuels.....	47
42.	Loi – juridiction compétente	48
43.	Définitions	48

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION FINALE POUR UNE UTILISATION PRIVEE DES

GEOSERVICES DE GEOPORTAIL 49

5.	Champ d'application.....	49
44.	Les services et données accessibles	49
45.	Modalités d'accès et d'utilisation de l'API Géoportail	49
46.	Droits accordés à l'Utilisateur final	49
47.	Obligations de l'Utilisateur Final	50
48.	Propriété intellectuelle.....	50
49.	Responsabilité.....	51
50.	Données à caractère personnel	52
51.	Données IGN et droit d'accès à l'information	52
52.	Durée, résiliation et fin de contrat	52
53.	modification unilatérale des documents contractuels.....	53
54.	Loi – juridiction compétente	53
55.	Définitions	53

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION FINALE POUR UNE UTILISATION PROFESSIONNELLE DES

GEOSERVICES DE GEOPORTAIL 55

1.	Champ d'application.....	55
2.	Les services et données accessibles	55



3.	Modalités d'accès et d'utilisation de l'API Géoportail	55
4.	Droits accordés à l'Utilisateur final	55
5.	Obligations de l'Utilisateur Final	56
6.	Propriété intellectuelle.....	56
7.	Responsabilité.....	57
8.	Données à caractère personnel	58
9.	Données IGN et droit d'accès à l'information	58
10.	Durée, résiliation et fin de contrat	58
11.	modification unilatérale des documents contractuels.....	59
12.	Loi – juridiction compétente	59
13.	Définitions	59
CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE CONSULTATION INSPIRE		61
14.	CADRE GENERAL.....	61
15.	LES DROITS DU LICENCIE	61
16.	DEMANDES DE LICENCE POUR LES DROITS NON CONCEDES PAR LES CU	61
17.	PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	61
18.	DONNEES IGN ET DROIT D'ACCES A L'INFORMATION	62
19.	RESPONSABILITE	62
20.	DUREE ET FIN DES DROITS CONCEDES	63
21.	DONNEES NOMINATIVES.....	63
22.	LITIGES	63
23.	DEFINITIONS	63
VOS CONTACTS IGN NATIONAUX		65
VOS CONTACTS IGN DANS LES REGIONS		66

Conditions générales d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN

1. CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) produit des bases de données numériques d'informations géographiques sur le territoire français et les diffuse sous licences. Ces bases de données géographiques sont la propriété exclusive de l'IGN. Toute utilisation de ces bases de données géographiques requiert l'autorisation expresse de l'IGN.

L'accès aux données géographiques IGN, quel que soit le mode d'acquisition (par exemple : livraison des données sur support physique, téléchargement), vaut acceptation des présentes conditions générales et nécessite la concession préalable d'une licence délivrée par l'IGN ou l'un de ses diffuseurs agréés.

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations concédés aux *licenciés*¹ au titre des licences suivantes acquises à compter du 01.01.2013 : licence standard, licence étendue, licences de Recherche et d'Enseignement (R&E), licence d'évaluation ou de démonstration. Ces licences excluent toute *exploitation commerciale* des données de l'IGN, qui doit faire l'objet d'une concession de *licence d'exploitation des données de l'IGN* n'entrant pas dans le champ d'application des présentes conditions générales.

Sauf disposition particulière, les présentes conditions s'appliquent également aux produits numériques coproduits et coédités.

2. LES LICENCES D'UTILISATION DES DONNÉES IGN

Plusieurs types de licences d'utilisation peuvent être concédés par l'IGN en fonction des besoins du *licencié*, pour lui permettre de satisfaire ses besoins propres ou la mission de service public dont il est chargé.

LICENCE STANDARD, LICENCE ETENDUE ET LICENCE ANNUELLE

La licence standard autorise le *licencié* à utiliser les données géographiques de l'IGN pour son usage interne sur un *nombre de postes* déterminé par la licence.

La licence étendue accorde à un ensemble de *licenciés*, préalablement désignés par le contrat, sans limitation en *nombre de postes* ou en qualité, tous les droits concédés dans la licence standard.

La licence annuelle accorde au licencié les mêmes droits que la licence standard pour un usage restreint respectivement :

- à une durée d'un an à partir de la réception des données concernées. En cas de problème relatif aux données livrées, la prise d'effet est décalée à la date de relivraison ou celle à laquelle l'IGN a traité la question. En tout état de cause, la prise d'effet ne peut être postérieure à tout début d'utilisation des fichiers concernés,
- aux référentiels du RGE®, SCAN 25/ SCAN Express 25, ORTHO HR, BD ORTHO® Historique et SCAN Historique à partir d'une emprise départementale,
- aux référentiels BD CARTO®, BD ALTI®, SCAN 100®, SCAN 50®, SCAN Départemental® et SCAN Régional®, à partir d'une emprise régionale,
- aux référentiels ROUTE 500®, ROUTE 120® et SCAN OACI à partir d'une emprise France entière.

Les droits concédés par la **licence standard** autorisent le licencié à :

- utiliser les données IGN et les mettre à disposition des utilisateurs.

¹ Les expressions en italique sont définies à l'article 10

- mettre des images numériques à disposition d'utilisateurs finaux, à des fins de consultation, accessibles en ligne (site Internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le *licencié* peut proposer les fonctionnalités suivantes :
- affichage de la carte centrée sur un élément choisi par l'Utilisateur Final (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable),
- déplacement de l'image à l'écran,
- zoom avant et arrière,
- affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.

La mise en place d'un dispositif de copie ou de téléchargement de ces *images numériques* sans coordonnées de géoréférencement est autorisée pour un *usage documentaire*. Les usages ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect sont également couverts par cette autorisation dès lors que la surface totale des images comportant des données de l'IGN ne dépasse pas le format A4 et une résolution de 150 dpi.

Le *licencié* qui souhaite proposer des fonctionnalités supplémentaires pourra acquérir une *licence d'exploitation des données de l'IGN* ou une extension de configuration de sa licence standard.

- reproduire sur support non numérique des représentations sans limitation ni de nombre, ni de format, pour des diffusions à usage documentaire. Cette autorisation est étendue pour les usages ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect, dans la limite du format A4. Pour toute diffusion sortant de ces usages ou allant au-delà des limitations fixées, le licencié pourra acquérir une licence d'exploitation des données de l'IGN.
- mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins du licencié, en conformité avec les droits qui lui ont été concédés et dans la limite du nombre de postes autorisé par la licence. Le prestataire de service est autorisé à utiliser les données de l'IGN pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par le licencié. Il s'engage à restituer au licencié ou à détruire, à la fin de la prestation, les données de l'IGN mises à sa disposition.

Le *licencié* prend toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par le prestataire des droits qui lui sont concédés. Il lui appartient à ce titre d'obtenir explicitement et par écrit l'acceptation par le prestataire des présentes conditions générales. Le *licencié* porte la mention « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE » sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire. La liste des prestataires ayant bénéficié de ces mises à disposition, au cours des trois dernières années civiles, doit pouvoir être fournie à l'IGN sur simple requête.

LICENCES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (R&E)

Les licences de Recherche et d'Enseignement (R&E) accordent les mêmes droits que la licence standard, pour un usage restreint respectivement :

- aux activités d'enseignement initial délivré par les organismes d'enseignement public et les établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat,
- aux activités de recherche publiables (sans restriction de confidentialité) et dont tous les résultats sont aisément accessibles à toute personne qui en fait la demande, aux seuls coûts de mise à disposition et sans délai.

Les licences de Recherche et d'Enseignement (R&E) n'autorisent pas un usage des données dans le cadre d'activités de prestations de services, y compris en matière de formation continue, ni d'activités éditoriales de supports pédagogiques (livres, CD, DVD ...) distribués par les réseaux traditionnels de vente, ni de diffusion de contenus pédagogiques par des sites ouverts et accessibles à tout public.

Les organismes, bénéficiaires ou non d'une licence d'enseignement et/ou de recherche, qui souhaitent couvrir de tels usages pourront acquérir une licence d'exploitation des données de l'IGN.

LICENCE D'EVALUATION OU DE DEMONSTRATION

La licence d'évaluation ou de démonstration autorise le *licencié*, pour une durée définie dans la licence, à utiliser les données de l'IGN sur le *nombre de postes* de travail défini par la licence, dans le but de prendre connaissance de leur contenu, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation aux usages du *licencié*, de mettre au point et de promouvoir l'application ou le service qu'il développe. L'utilisation des données est limitée aux évaluations, tests ou démonstrations réalisées par le *licencié*.

3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

3.1. L'accès du *licencié* aux données de l'IGN n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation des données selon les modalités définies par les présentes conditions générales et par la licence.

3.2. Les mentions obligatoires suivantes devront figurer sur toute représentation des données quel qu'en soit le support

- copyright « © IGN – Année d'édition ou de référence des données géographiques de l'IGN » et éventuellement, tout autre copyright affectant les données.

3.3. Les licences visées à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) « extraction » : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) « réutilisation » : toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

4. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique, les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1^{er} de la loi N°78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité de *licencié* ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fera selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 3 des présentes conditions générales.

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE DIFFUSION ET D'UTILISATION DE BD ADRESSE® ET DE BD PARCELLAIRE®

Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD ADRESSE®, de sa version POINT ADRESSE® ou de la BD PARCELLAIRE® avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

6. DEMANDES DE LICENCES

Les demandes de licence ou d'extension de licence, d'autorisations complémentaires et de devis correspondants sont faites auprès des unités commerciales de l'IGN, de ses diffuseurs agréés ou de la boutique en ligne sur le site Internet de l'IGN dont l'adresse est : <http://www.ign.fr>. Les adresses de l'ensemble des unités commerciales de l'IGN, ainsi que le catalogue des prix publics sont également accessibles sur ce site.

7. DURÉE DES LICENCES

La durée de la licence d'évaluation et de démonstration est définie par la licence.

La licence standard est accordée pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant pour certaines données, par le droit des producteurs de bases de données (articles L.123.3 et L.342.5 du code de la propriété intellectuelle).

La licence annuelle est accordée pour une durée d'un an à partir de la mise à disposition des données.

8. RESPONSABILITÉ

Le *licencié* s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter par les utilisateurs les présentes conditions générales et les termes de la licence qui lui a été concédée. Le *licencié* informera expressément l'IGN de toute modification de configuration ou d'exploitation remettant en cause le type de licence qui lui est accordé ou nécessitant l'extension de celle-ci. Le non-respect des présentes conditions générales et des termes de la licence par le *licencié* et par les utilisateurs peut entraîner la résiliation par l'IGN de plein droit et sans préavis de la concession de licence. L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence concédée sont respectées et, à défaut, d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

Le licencié doit prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les utilisateurs finaux et les prestataires de service des droits qui leur sont concédés. Il lui appartient à ce titre de les informer explicitement des présentes conditions générales.

Le licencié reconnaît avoir eu communication des spécifications des données de l'IGN et de leur date de référence. Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées.

La responsabilité de l'IGN est limitée à la mise à disposition des données et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées.

L'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du licencié que de tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution des obligations découlant pour lui de la concession de licence. Sauf faute lourde de sa part, la responsabilité de l'IGN à l'égard du licencié ou de tiers ne pourra être mise en œuvre pour un montant excédant deux fois le prix acquitté par le licencié.

Les données constituées par le licencié à partir des données IGN n'engagent que la responsabilité du licencié.

9. LITIGES

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et l'acquéreur sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

10. DÉFINITIONS

Exploitation commerciale

Exploitation des données de l'IGN, avec ou sans valeur ajoutée, à des fins d'exploitation lucrative ou promotionnelle, sur un marché concurrentiel ou non.

Image numérique

Image composée de pixels issue des bases de données de l'IGN ou du scannage d'un document de l'IGN.

Licence d'exploitation des données de l'IGN

Licence qui autorise le *licencié* à intégrer les données de l'IGN dans une offre de produits ou services à valeur ajoutée destinée à être diffusée à titre onéreux ou gratuit à des tiers.

Licencié

Personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence d'utilisation des données de l'IGN.

Nombre de postes

Nombre de terminaux informatiques, autorisé par la licence, pouvant accéder simultanément aux données IGN.

Reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité ou un thème des données de l'IGN, sur une fraction non négligeable du territoire.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données IGN ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Usage ne procurant pas d'avantage économique direct ou indirect

Tout usage en dehors d'un quelconque contexte économique, caractérisé par l'absence de gain, qu'il soit quantitatif / chiffrable (chiffre d'affaires), généré directement (prix) ou indirectement (publicité) par l'utilisation des données de l'IGN ou qu'il soit qualitatif (positionnement sur le marché, publicité, bénéfice d'une notoriété, retombée commerciale, etc.).

Utilisateur

Personne physique préposée du *licencié*, autorisée à ce titre, à utiliser les données dans les termes prévues par les conditions générales et par la licence.

Utilisateur final

Personne physique ayant accès aux données IGN, sans qu'elle soit préposée du *licencié*.

Conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au seul coût de reproduction et de diffusion

Les présentes conditions d'utilisation (CU) définissent les droits et obligations des *organismes éligibles* à la diffusion au coût marginal de certaines données géographiques de l'IGN. Avant toute utilisation de ces données, l'*organisme éligible* doit transmettre à l'IGN l'acceptation des CU par une personne habilitée à engager l'organisme.

1. CHAMP D'APPLICATION

Les CU s'appliquent aux seules bases de données suivantes : BD ORTHO[®], BD TOPO[®], BD PARCELLAIRE[®] et BD ADRESSE[®], qu'elles aient fait l'objet d'une diffusion par l'IGN ou via un autre *organisme éligible* ou un diffuseur agréé par l'IGN et quel que soit le mode de mise à disposition (livraison sur support physique, téléchargement), sous réserve des conditions spécifiques pouvant encadrer leur mode d'accès et d'utilisation dans certains services (flux, API Géoportail...).

2. DROITS CONCÉDÉS PAR LES CU

Les CU autorisent l'*organisme éligible*, sans limitation du nombre de postes, pour le seul exercice d'une mission de service public ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, à :

- utiliser les données IGN et les mettre à disposition des utilisateurs,
- reproduire des représentations des données IGN sur support non numérique, sans limitation ni de format ni de nombre pour tout usage documentaire. Pour tout autre usage entrant dans le champ des présentes CU, cette autorisation est limitée au format A4,
- intégrer les données IGN dans des services gratuits accessibles en ligne et autoriser les utilisateurs finaux de tels services en ligne à consulter et à interroger les données IGN,
- permettre à l'Utilisateur Final de copier ou de télécharger les données sans coordonnées de géoréférencement pour un *usage documentaire*. Pour tout autre usage entrant dans le champ des présentes CU, cette autorisation est limitée au format A4 et à une résolution de 150 dpi.
- rediffuser les données IGN à d'autres *organismes éligibles* selon les termes des présentes CU,
- mettre les données à disposition d'un prestataire de services, pour la satisfaction des besoins de l'*organisme éligible*.

Le prestataire de service est autorisé à utiliser les données de l'IGN pour les seuls besoins des prestations qui lui ont été confiées par l'organisme éligible. Il s'engage à restituer à l'*organisme éligible* ou à détruire, à la fin de la prestation, les données de l'IGN mises à sa disposition ainsi que toute copie et toute reproduction qu'il en aurait faites quel qu'en soit le support. L'*organisme éligible* prend toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par le prestataire des droits qui lui sont concédés. Il lui appartient à ce titre d'obtenir explicitement et par écrit l'acceptation des présentes CU par le prestataire. L'*organisme éligible* porte la mention « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES » sur l'ensemble des documents et supports de données qu'il communique au prestataire. La liste des prestataires ayant bénéficié de ces mises à disposition, au cours des trois dernières années civiles, doit pouvoir être fournie à l'IGN sur simple requête de celui-ci.

3. DEMANDES DE LICENCE POUR LES DROITS NON CONCÉDÉS PAR LES CU

Tout droit non explicitement concédé par les présentes CU doit faire l'objet d'une licence spécifique. Les demandes de licence sont faites auprès des unités commerciales de l'IGN, de ses diffuseurs agréés ou de la boutique en ligne sur le site Internet de l'IGN dont l'adresse est : <http://www.ign.fr>. Les adresses de l'ensemble des unités commerciales de l'IGN ainsi que le catalogue des prix publics figurent également sur ce site.

4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1. L'accès de l'organisme éligible aux données de l'IGN n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN.

4.2. Les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données quel qu'en soit le support :

- copyright « © IGN – Année d'édition ou de référence des données géographiques de l'IGN » et éventuellement, tout autre copyright affectant les données.

4.3. Les droits visés à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) « extraction » : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) « réutilisation » : toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées

5. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique, les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs,
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L. 124.1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1er de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 et à l'article L. 124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité d'organisme éligible ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication s'opère selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 4 des présentes CU.

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE DIFFUSION ET D'UTILISATION DE BD ADRESSE® ET DE BD PARCELLAIRE®

Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD ADRESSE®, de sa version POINT ADRESSE® ou de la BD PARCELLAIRE® avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

7. DURÉE DES DROITS CONCÉDÉS

Les droits sont accordés pour la durée légale de protection par le droit d'auteur ou, le cas échéant pour certaines données, par le droit des producteurs de bases de données (articles L. 123.3 et L. 342.5 du code de la propriété intellectuelle).

8. RESPONSABILITÉ

L'organisme éligible s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter les présentes CU par les utilisateurs. L'organisme éligible informe expressément l'IGN de toute modification d'exploitation dépassant le cadre des CU.

Le non-respect des CU par l'organisme éligible et par les utilisateurs peut entraîner le refus de tout nouvel accès aux données sans préjudice de toute action de droit. L'IGN se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier le respect des présentes CU et, à défaut de ce respect, d'engager toute action en réparation du préjudice subi. L'organisme éligible doit prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les utilisateurs finaux et les prestataires de service des droits qui leur sont concédés. Il lui appartient à ce titre de les informer explicitement des CU.

L'*organisme éligible* reconnaît avoir eu communication des spécifications des données de l'IGN et de leur date de référence. Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN fondé sur un défaut de convenance des spécifications des données aux utilisations souhaitées.

La responsabilité de l'IGN est limitée à la mise à disposition des données et à leur conformité aux spécifications techniques annoncées. L'IGN ne peut être tenu pour responsable, tant à l'égard de l'organisme éligible que de tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution des obligations découlant pour lui des présentes CU. Sauf faute lourde de sa part, la responsabilité de l'IGN à l'égard de l'*organisme éligible* ou de tiers ne peut pas être recherchée.

Les données constituées par l'*organisme éligible* à partir des données IGN n'engagent que la responsabilité de l'*organisme éligible*.

9. LITIGES

Les présentes CU sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le bénéficiaire sur leur interprétation et leur exécution, le litige est porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsqu'il relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

10. DÉFINITIONS

Image numérique

Image composée de pixels, issue des bases de données de l'IGN ou du scannage d'un document de l'IGN.

Organisme éligible

L'État, les collectivités territoriales ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public, aux seules fins de l'exercice de leur mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial.

Reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème, des données de l'IGN, sur une fraction substantielle de l'emprise géographique couverte par les données concernées.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document destiné à délivrer des informations dont les données IGN ne constituent pas un élément essentiel. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur

Personne physique préposée de l'*organisme éligible*, autorisée à ce titre à utiliser les données dans les termes prévus par les présentes conditions d'utilisation.

Utilisateur final

Personne physique ayant accès aux données IGN, sans qu'elle soit préposée de l'*organisme éligible*.

Conditions générales d'utilisation de la licence géoservices IGN pour mission de service public

2. CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite l'API Géoportail qui permet d'intégrer dans des sites internet et applications les services et données du Géoportail en vue de fournir un accès à ces services et données aux Utilisateurs Finaux.

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations d'un titulaire d'une licence géoservices IGN pour mission de service public.

Cette licence ne peut être souscrite que pour les seules fins:

- de l'exercice d'une mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial par un organisme éligible tel que défini dans les conditions d'utilisation des données géographiques numériques de l'IGN diffusées au seul coût de reproduction et de diffusion,
- des activités d'enseignement initial délivré par les organismes d'enseignement public et les établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat,
- des activités de recherche publiables (sans restriction de confidentialité) et dont tous les résultats sont aisément accessibles à toute personne qui en fait la demande, aux seuls coûts de mise à disposition et sans délai.

En souscrivant cette licence, le Licencié s'engage à respecter sans la moindre réserve toutes les dispositions des présentes conditions générales.

2. LES SERVICES ET DONNÉES ACCESSIBLES

Sont proposés dans le cadre de la licence géoservices IGN pour mission de service public les services suivants :

- **Le service d'images tuilées** permet de fournir un affichage des données géographiques sous forme d'images raster géoréférencées, selon la norme WMTS. Les données géographiques du service d'images tuilées sont servies sous forme de couches thématiques multi-échelles.
- **Le service adresse** permet de fournir des coordonnées géographiques à partir d'une requête sur une adresse postale, un numéro de parcelle, un numéro de borne géodésique ou un nom de lieu ; selon la norme OpenLS.
- **Le service d'image** permet de fournir un affichage des données géographiques sous forme d'images raster géoréférencées, selon la norme WMS. Les données géographiques du service d'images sont servies sous forme de couches.
- **Le service de téléchargement** permet de fournir les données géographiques sous forme vectorielle, selon la norme WFS.
- **Le service de données 3D** permet de fournir un affichage des données 3D géoréférencées, selon la norme WMTS pour le MNT et sous la norme KML pour les bâtiments. Les données géographiques du service 3D ne sont servies qu'à certaines échelles. Le service 3D est par construction beaucoup plus consommateur de données que les autres services ; voir descriptif technique sur <http://api.ign.fr>.

Des services ou données additionnels peuvent être proposés par l'IGN et nécessiter des licences complémentaires. Le Licencié en prendre connaissance auprès de l'IGN.

Certains services et données du Géoportail, notamment des services et données provenant de tiers ou sur lesquels des tiers détiennent des droits, peuvent comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Le Licencié en prend connaissance auprès de l'IGN lors de la souscription de la licence et doit en informer ses Utilisateurs Finaux.

3. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE L'API GÉOPORTAIL

3.1. Création du compte et souscription de contrats

Pour avoir accès à l'API du Géoportail, le Licencié doit :

- créer un compte sur le site professionnel de l'IGN à son nom et, s'il s'agit d'une personne morale, sous sa raison sociale.
- communiquer à l'IGN via le site les paramètres relatifs à la licence voulue (URL dans le cas d'un site, services et données accédés, etc.)
- accepter les présentes conditions générales.

3.2. Éléments techniques de connexion

L'IGN fournit au Licencié des éléments techniques de connexion (clés, identifiants, mots de passe, etc.) permettant la gestion de son compte et l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

Il appartient au Licencié de contacter l'IGN pour obtenir ponctuellement ou de manière permanente un plus grand nombre d'éléments techniques de connexion. L'IGN s'efforcera de donner une suite favorable à une telle demande en fonction de la capacité de l'infrastructure à la date de la demande.

3.3. Bibliothèque logicielle et documentation développeur

Afin de faciliter l'intégration des services et données du Géoportail, l'IGN propose des bibliothèques logicielles – nommées API -, des outils d'aide et une documentation développeur. Sauf indication contraire, les bibliothèques logicielles en JavaScript (API Géoportail en JavaScript) sont utilisables selon les termes de la licence BSD open source.

L'API Géoportail 3D fait appel à des programmes développés par la société Diginext, laquelle en détient les droits. Cette API peut comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Le Licencié en prend connaissance auprès de l'IGN lors de la souscription de la licence et doit en informer ses Utilisateurs Finaux.

La documentation développeur est la propriété de l'IGN.

3.4. Gestion du compte

Le Licencié peut gérer son compte en ligne et accède aux statistiques d'utilisation de son contrat sur le site professionnel de l'IGN.

Le Licencié accepte que ce soient ces statistiques qui font foi quant à l'utilisation des services et données du Géoportail par le Licencié ou ses Utilisateurs Finaux.

4. DROITS ACCORDÉS AU LICENCIÉ

4.1 Pour un usage professionnel

4.1.1 Pour un usage professionnel interne

L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer un accès limité et non exclusif aux services et données du Géoportail à ses Utilisateurs Finaux internes (agents, salariés, préposés du Licencié) pour leur usage professionnel aux fins de l'exercice de la mission de service public du Licencié.

L'IGN accorde ce droit gratuitement pour :

- les données directement issues du Référentiel à grande échelle de l'IGN (BD TOPO[®], BD ORTHO[®], BD PARCELLAIRE[®], BD ADRESSE[®]) et la pyramide Plan IGN quel que soit le service.
- Les données complémentaires aux échelles plus petites dans le service d'images tuilées des données issues du Référentiel à grande échelle
- les autres données du service d'images tuilées du Géoportail gratuits du fait de l'accord du producteur de la donnée.

- les données pour lesquelles le Licencié détient une licence avec mise à jour couvrant l'usage interne des Utilisateurs Finaux.

Cette gratuité est étendue à l'ensemble des données de l'IGN pour l'utilisation au titre de la licence d'enseignement ou de la licence de recherche. La tarification applicable à l'accès aux autres services et données du Géoportail est détaillée dans le barème public de l'IGN.

4.1.2 Pour un usage professionnel externe

L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer un accès aux services et données du Géoportail couverts par sa licence à des Utilisateurs Finaux professionnels autres qu'internes (extranet).

L'IGN accorde ce droit gratuitement dès lors que cet accès:

- est proposé gratuitement, et
- ne peut se faire que via le site internet ou l'application du Licencié, et
- est proposé aux fins d'exercice de la mission de service public du Licencié.

4.2 Pour l'usage privé de l'Utilisateur Final

L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer un accès à des services et données du Géoportail à des personnes physiques pour leur usage privé aux fins de l'exercice de la mission de service public du Licencié.

Cet accès se fait uniquement à titre gratuit et obligatoirement via le site internet ou l'application du Licencié.

L'IGN accorde ce droit gratuitement pour :

- les données directement issues du Référentiel à grande échelle et la pyramide Plan IGN, quel que soit le service.
- Les données complémentaires aux échelles plus petites et plus grandes dans le service d'images tuilées des données issues du Référentiel à grande échelle.
- les autres données du service d'images tuilées gratuites du fait de l'accord du producteur de la donnée.
- les données pour lesquelles le Licencié détient une licence avec mise à jour couvrant l'usage privé de l'Utilisateur Final.
- les données du service d'images tuilées issues des données cartographiques et forestières de l'IGN à concurrence de 100 000 transactions par mois (pour l'ensemble des Utilisateurs Finaux de l'ensemble des sites internet et applications du Licencié).

L'accès des Utilisateurs Finaux au service adresse est gratuit dès lors qu'il est proposé sous la forme d'une interface de saisie d'adresse ou de coordonnées permettant l'envoi d'une unique requête. Le résultat de la requête doit être matérialisé de façon visible sur la fenêtre cartographique, par exemple par l'affichage d'un ponctuel et/ou le recentrage de la carte sur les coordonnées résultant de l'opération de géocodage.

4.3 Droits accordés quel que soit l'usage de l'Utilisateur Final

L'IGN accorde au Licencié le droit :

- d'intégrer et afficher ses propres données et services en complément des données et services du Géoportail au sein de son site internet ou de son application.
- de permettre aux Utilisateurs Finaux d'afficher des données de tiers ou produire des données dès lors que celles-ci ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail ;
- permettre aux Utilisateurs Finaux une réutilisation pour leur usage documentaire sans coordonnées de géoréférencement des données du Géoportail sans limitation de format. La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».
- permettre aux Utilisateurs Finaux d'imprimer des données du Géoportail pour leur usage privé dans la limite d'un format A4 pour une résolution de 150 dpi (environ 1230*1750 pixels). La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».

- de télécharger et utiliser les bibliothèques logicielles et la documentation développeur afin de l'aider à réaliser son site internet ou son application.
- de faire réaliser son site internet ou son application par un prestataire de services. Il devra dans ce cas prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles pour garantir le respect par le prestataire de services de la licence et des présentes conditions générales.

Représentation électronique : le licencié est en outre autorisé à mettre des images numériques des données du Géoportail couverts par sa licence à disposition de tous les Utilisateurs Finaux à des fins de consultation, accessibles en ligne (site internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le Licencié peut proposer les seules fonctionnalités suivantes :

- affichage de la carte centrée sur un élément choisi par l'Utilisateur Final (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable),
- déplacement de l'image à l'écran,
- zoom avant et arrière,
- affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.

5. OBLIGATIONS SUBSTANTIELLES DU LICENCIÉ

Le Licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte :

- à respecter les présentes conditions générales,
- à prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les Utilisateurs Finaux des conditions de la licence et des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail. Le Licencié doit s'assurer en particulier que l'Utilisateur Final a pu prendre connaissance des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail et les accepter avant l'utilisation des services correspondants, par exemple par un lien hypertexte au sein du site internet ou de l'application.
- à informer expressément l'IGN de toute modification de configuration ou d'exploitation du site internet ou de l'application susceptible de remettre en cause le type de licence qui lui est accordé ou nécessitant l'extension de celle-ci.
- à informer l'IGN un mois à l'avance de tout événement exceptionnel et prévisible pouvant conduire à des pics ou surcharges de consommation des services du Géoportail.
- à ne pas utiliser de moyens d'accès aux services et données du Géoportail autres que ceux référencés dans la documentation développeurs.

Le Licencié s'engage à ce que son site internet ou application ne contienne pas ni ne soit explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibés par la loi, notamment :

- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violents, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageant de tels comportements;
- encourageant ou facilitant toute activité illégale ;
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses ;
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

Mise en cache de données : le téléchargement, le stockage et/ou l'archivage des données du Géoportail, quel que soit le support, est strictement interdit, sauf si l'Utilisateur Final est bénéficiaire d'une licence à jour sur les données concernées. Dans ce cas, le téléchargement et le stockage pendant toute la durée de la licence de l'Utilisateur Final des données qu'il a consultées est autorisé, dans le but d'y accéder plus rapidement dans le site internet ou l'application du Licencié, y compris hors connexion.

Un stockage immédiat, automatique, et temporaire de données en vue d'améliorer la performance de fonctionnement de l'application pendant la seule durée de connexion de l'Utilisateur Final (cache) est cependant autorisé.

Protection des éléments techniques de connexion : Le Licencié est responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiants, mots de passe, clés, etc.) qui lui sont fournis par l'IGN pour permettre l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

Il incombe au Licencié d'alerter l'IGN sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à sa disposition.

Accès loyal et sincère : Le Licencié ne doit pas mettre en œuvre de mesures qui auraient pour effet de fausser sa consommation réelle des services ou des données du Géoportail.

Quel que soit le mode d'authentification utilisé, le Licencié ne doit pas masquer ou délibérément cacher à l'IGN l'identité du site internet ou de l'application utilisant les services et données du Géoportail.

Si le Licencié souhaite construire un site internet ou une application dont le but est de fournir un accès à un site internet ou une application tierce et non directement à un Utilisateur Final, il doit en avvertir l'IGN et obtenir son autorisation explicite.

Respect des conditions d'utilisation de la marque Géoportail : Lorsque l'API du Géoportail transmet des mentions de copyright, les logos des organismes producteurs de données géographiques et le logo « Géoportail », le Licencié n'est pas autorisé à retirer ces éléments qui doivent apparaître dès lors que les données du Géoportail sont affichées au sein du site internet ou de l'application.

Toutefois, lorsque les contraintes ergonomiques l'exigent, et après accord explicite de l'IGN, les mentions transmises peuvent figurer sur un écran ou une page séparée mais directement accessible à l'Utilisateur Final depuis la page comportant l'affichage cartographique.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. API et services du Géoportail

L'API du Géoportail et les services du Géoportail sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Le Licencié ou l'Utilisateur Final ne disposent que d'un droit d'utilisation de ceux-ci. La concession accordée relève d'un simple droit d'usage selon les modalités définies par les présentes conditions générales et par les Conditions générales d'utilisation finale.

6.3. Données du Géoportail, Documentation Développeur et Marque Géoportail

L'IGN est propriétaire des données du Géoportail ou a obtenu de la part des propriétaires tiers les accords nécessaires pour rendre leurs données accessibles via les services du Géoportail.

L'IGN est propriétaire de la Documentation Développeur et de la Marque Géoportail.

L'accès du Licencié aux données du Géoportail, à la Documentation Développeur et à la Marque Géoportail, n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation, selon les modalités définies par les présentes conditions générales.

6.4 Données Dérivées

Les services visés à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces

droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) «extraction» : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) «réutilisation»: toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

7. RESPONSABILITÉ

7.1 L'IGN fournit des moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu aux services et données du Géoportail. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect par le Licencié de ses obligations.

L'IGN, n'hébergeant pas le site internet ou l'application du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial fourni aux utilisateurs, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité du site internet ou de l'application du Licencié.

Les Données Dérivées constituées par le Licencié ou l'Utilisateur Final à partir des données du Géoportail n'engagent que leur responsabilité.

7.2. L'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du Licencié que des Utilisateurs Finaux et des tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution de ses obligations. La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation des services et des données du Géoportail avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final
- défaut de compatibilité des services et données du Géoportail avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou l'Utilisateur Final,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services du Géoportail pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs,
- atteinte du plafond technique défini pour la licence,
- non-respect par le Licencié ou l'Utilisateur Final de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance des services du Géoportail pour cas de force majeure,
- non-respect par le Licencié et/ou les Utilisateurs Finaux des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle,
- utilisation par le Licencié de services ou données indiquées comme étant expérimentaux ou en phase de test.

7.3 Plafond technique : L'accès à l'API du Géoportail par les Utilisateurs Finaux est plafonné service par service selon des valeurs définies dans la Licence. Les modalités d'application de ce plafond sont décrites dans le descriptif technique de l'API Géoportail. La consommation effective des services du Géoportail par les Utilisateurs Finaux du Licencié peut être suivie à tout moment sur le site professionnel de l'IGN.

Le plafond technique initial peut faire l'objet de révisions à la demande du Licencié. Pour obtenir un plafond technique supérieur, le Licencié est invité à contacter l'IGN qui s'efforcera de donner une suite favorable à sa demande en fonction de la capacité de l'infrastructure à la date de la demande.

8. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation de l'API du Géoportail donne lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du Licencié et de l'Utilisateur Final.

8.1 Les données à caractère personnel recueillies par l'IGN sur le Licencié et/ou l'Utilisateur Final font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seule destination la gestion des contrats de licence. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le Licencié et/ou l'Utilisateur Final disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire :

- Par courrier électronique à : geop_autres@geoportail.fr
- Ou à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris – 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

8.2 Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD PARCELLAIRE® avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

9. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité de Licencié ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fera selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 6 des présentes conditions générales.

10. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT

Les licences visées aux présentes CGU sont concédées pour une durée de un (1) an, tacitement renouvelable pour deux périodes de un (1) an. Chaque résiliation par le licencié doit faire l'objet d'une demande expresse sur le site professionnel de l'IGN au plus tard quinze (15) jours avant l'échéance du contrat.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence, des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut résilier la licence du Licencié ou suspendre l'accès d'un Utilisateur Final du Licencié en cas de non-respect de celles-ci. La résiliation ou la suspension sont de plein droit, sans que le Licencié ou l'Utilisateur Final puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion ne seront plus valables,
- le Licencié n'aura plus aucun des droits énoncés par sa licence.

L'arrivée à terme ou la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit est sans incidence sur le règlement des éventuelles redevances dues à l'IGN et non réglées à la date d'échéance ou de résiliation du contrat.

11. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

11.1 Evolutions techniques, réglementaires et économiques

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux documents contractuels (barème, descriptif technique), y compris les présentes conditions générales et les conditions générales d'utilisation finale.

Le Licencié accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats de licence en cours dès lors qu'il n'en résulte, aucune augmentation de prix, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels, auxquelles le Licencié a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause l'engagement initial du Licencié.

11.2 Cas fortuit

L'IGN a la faculté de modifier unilatéralement les documents contractuels en cas d'événement imprévisible et externe à l'IGN l'empêchant sérieusement d'exécuter ses propres engagements convenus lors de la souscription du contrat de licence par le Licencié. Dans ce cas, le Licencié a le droit de résilier le contrat de licence s'il ne consent pas aux modifications apportées par l'IGN et ce, sans prétendre à la moindre indemnisation. Pour les contrats de licence convenus à titre onéreux, le Licencié ne peut prétendre qu'au remboursement suivant :

- si le Licencié est sous la tarification à l'utilisateur final, il ne peut avoir droit qu'au remboursement de la part de la somme perçue par l'IGN couvrant la durée contractuelle restant à courir à compter de la réception par courrier AR de la demande de résiliation,
- si le Licencié est sous la tarification à la consommation, il ne peut avoir droit qu'au remboursement des transactions non consommées.

Le Licencié accepte sans réserve les conditions du droit de résiliation de l'Utilisateur final dans le cas visé à la clause 11.2 des CGUF et prévoit avant tout engagement de l'Utilisateur final à utiliser les services et données du Géoportail par le biais du site ou de l'application du Licencié les conditions de remboursement de l'Utilisateur final en cas d'exercice de son droit de résiliation prévu à la clause 11.2 des CGUF.

12. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le Licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

13. DÉFINITIONS

API du Géoportail

« Interface de Programmation d'Applications » - bibliothèque logicielle - créée par l'IGN pour permettre aux développeurs de créer des applications ou des sites utilisant des services ou des données du Géoportail.

CGU

Les présentes conditions générales.

CGUF

Les conditions générales d'utilisation finale

Donnée du Géoportail

Ensemble de Données dont l'IGN détient la propriété ou le droit de diffusion, et qui sont fournies au travers des services du Géoportail et auxquels on peut accéder via un site internet ou une application.

Documentation Développeur

Toute table des matières, documentation des classes et méthodes, tout fragment de code et toute autre documentation relative aux services et données du Géoportail.

Données cartographiques et forestières de l'IGN

Ensemble des données issues des productions cartographiques de l'IGN, telles que les SCAN, ou issues des bases de données forestières de l'IGN.

Donnée Dérivée

Toute donnée créée par le Licencié, ou un Utilisateur Final, à partir des données du Géoportail, grâce au développement et à l'utilisation du site internet ou de l'application du Licencié.

Reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème des données du Géoportail, sur une fraction non négligeable du territoire.

Service du Géoportail

Ensemble de fonctionnalités exposées sur internet par l'infrastructure du Géoportail, permettant en temps réel et de manière distante, soit la consultation de données (par exemple l'affichage simple de carte), soit du stockage soit du traitement de données.

Transaction

Requête faite sur un service du Géoportail générant une réponse exploitant une Donnée du Géoportail (nouvel affichage cartographique, résultat de recherche, etc.). Le mode de dénombrement de la transaction est détaillé dans le descriptif technique du service considéré. Pour le service d'images tuilées, 16 imajettes seront considérées comme une transaction.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données IGN ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur Final

Personne physique ou personne morale utilisant le site internet ou l'application du Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail via un réseau de communications électroniques.

Usage privé de l'Utilisateur final

Par usage privé d'Utilisateur Final on entend l'usage des services par une personne physique pour la satisfaction de ses besoins propres, à l'exclusion de toute utilisation collective, y compris d'usages collectifs d'entreprise ou d'association. Sont réputés à l'usage privé de l'Utilisateur Final tout site internet ou application pour lesquels l'accès à l'API du Géoportail est libre et gratuit.

Usage professionnel

Tout usage autre que l'usage privé de l'Utilisateur Final.

Conditions générales de la licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite

1. CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite l'API Géoportail qui permet d'intégrer dans des sites internet et applications les services et données du Géoportail en vue de fournir un accès à ces services et données aux Utilisateurs Finaux pour leur usage privé.

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations d'un titulaire d'une licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite.

Cette licence peut être souscrite par toute personne physique ou morale. En souscrivant cette licence, le Licencié s'engage à respecter sans la moindre réserve toutes les dispositions des présentes conditions générales.

La licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite est proposée à titre gratuit.

2. LES SERVICES ET DONNÉES ACCESSIBLES

Sont proposés dans le cadre de la licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite les services suivants :

- Le **service d'images tuilées** permet de fournir un affichage des données géographiques sous forme d'images raster géoréférencées selon la norme WMTS. Les données géographiques du service d'images tuilées sont servies sous forme de couches thématiques multi-échelles.
- Le **service adresse** permet de fournir des coordonnées géographiques à partir d'une requête sur une adresse postale, un numéro de parcelle, un numéro de borne géodésique ou un nom de lieu, selon la norme OpenLS.

Les droits conférés par la licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite ne peuvent pas faire l'objet d'extensions ou d'amendements. L'accès à tout autre service ou Donnée du Géoportail nécessite donc la souscription de la licence appropriée en lieu et place de la licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite.

Certains services et données du Géoportail, notamment des services et données provenant de tiers ou sur lesquels des tiers détiennent des droits, peuvent comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Le Licencié en prend connaissance auprès de l'IGN lors de la souscription de la licence et doit en informer ses Utilisateurs Finaux.

3. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE L'API GÉOPORTAIL, ACCEPTATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

3.1. Création du compte

Pour avoir accès à l'API du Géoportail, le Licencié doit :

- créer un compte sur le site professionnel de l'IGN à son nom et, s'il s'agit d'une personne morale, sous sa raison sociale.
- communiquer à l'IGN via le site les paramètres relatifs à la licence voulue (URL dans le cas d'un site, services et données accédés, etc)
- accepter les documents contractuels.

3.2. Éléments techniques de connexion

L'IGN fournit au Licencié des éléments techniques de connexion (clés, identifiants, mots de passe, etc) permettant la gestion de son compte et l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

3.3. Bibliothèque logicielle et documentation développeur

Afin de faciliter l'intégration de l'API du Géoportail, l'IGN propose des bibliothèques logicielles – nommées API -, des outils d'aide et une documentation développeur. Sauf indication contraire, les bibliothèques logicielles en JavaScript (API Géoportail en JavaScript) sont utilisables selon les termes de la licence BSD open source.

La documentation développeur est la propriété de l'IGN.

3.4. Gestion du compte

Le Licencié peut gérer son compte en ligne et accède aux statistiques d'utilisation de son contrat sur le site professionnel de l'IGN.

Le Licencié accepte que ce soient ces statistiques qui font foi quant à l'utilisation des services et données du Géoportail par le Licencié ou ses Utilisateurs Finaux.

3.5 Acceptation des documents contractuels

Le Licencié accepte sans réserve de respecter les documents contractuels dont il en prend connaissance et en accepte les termes lors de la création du contrat sur le site professionnel de l'IGN.

Les documents contractuels opposables au Licencié sont les suivants : les présentes conditions générales, les CGUF pour un usage privé des services du Géoportail et le descriptif technique, les documents étant en libre consultation sur le site professionnel de l'IGN.

4. DROITS ACCORDÉS AU LICENCIÉ

L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer un accès limité et non exclusif à des services et données du Géoportail à des Utilisateurs Finaux pour leur seul usage privé, au sein d'un site internet ou d'une application libre et gratuit, selon les termes des présentes CGU.

Cet accès se fait obligatoirement via le site internet ou l'application du Licencié.

Par site internet ou application libre et gratuit, on entend un site internet ou une application dans lequel l'accès aux services et données du Géoportail n'est soumis à aucune restriction ou paiement. Sont donc exclus les sites internet ou applications pour lesquels l'accès aux services et données du Géoportail n'est pas ouvert à tous (intranet, extranet, site à accès réservé). La présence de publicité est en revanche autorisée dès lors qu'elle ne constitue pas un obstacle à l'accès libre et gratuit aux services et données du Géoportail.

L'IGN accorde ce droit gratuitement, sans limitation de consommation pour la pyramide Plan IGN, et à concurrence de 100 000 transactions par mois pour l'ensemble des Utilisateurs Finaux de l'ensemble des sites internet et applications du Licencié et pour :

- les données du service d'images tuilées du Géoportail détenus par l'IGN : données issues du Référentiel à grande échelle (BD TOPO®, BD ORTHO®, BD PARCELLAIRE®, BD ADRESSE®), données cartographiques, donnée forestières.
- les autres données du service d'images tuilées gratuits du fait de l'accord du producteur de la donnée.

L'accès des Utilisateurs Finaux au service adresse est gratuit dès lors que l'accès est proposé sous la forme d'une interface de saisie d'adresse ou de coordonnées permettant l'envoi d'une unique requête. Le résultat de la requête doit être matérialisé de façon visible sur la fenêtre cartographique, par exemple par l'affichage d'un ponctuel et/ou le recentrage de la carte sur les coordonnées résultant de l'opération de géocodage.

L'IGN accorde en outre au Licencié le droit :

- d'intégrer et afficher ses propres données et services en complément des données et services du Géoportail au sein de son site internet ou de son application.
- de permettre aux Utilisateurs Finaux d'afficher des données de tiers ou de produire des données dès lors que celles-ci ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail ;
- de permettre aux Utilisateurs Finaux une réutilisation pour leur usage documentaire sans coordonnées de géoréférencement des données du Géoportail sans limitation de format. La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».

- de permettre aux Utilisateurs Finaux d'imprimer des données du Géoportail pour leur usage privé dans la limite d'un format A4 pour une résolution de 150 dpi (environ 1230*1750 pixels). La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».
- de télécharger et utiliser les bibliothèques logicielles et la documentation développeur afin de réaliser son site internet ou son application.
- de faire réaliser son site internet ou son application par un prestataire de services. Il devra dans ce cas prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles pour garantir le respect par le prestataire de services de la licence et des présentes conditions générales.

5. OBLIGATIONS SUBSTANTIELLES DU LICENCIÉ

Le Licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte :

- à respecter les présentes conditions générales,
- à prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les Utilisateurs Finaux des conditions de la licence et des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail. Le Licencié doit s'assurer en particulier que l'Utilisateur Final a pu prendre connaissance des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail et les accepter avant l'utilisation des services correspondants, par exemple par un lien hypertexte au sein du site internet ou de l'application.
- à informer expressément l'IGN de toute modification de configuration ou d'exploitation du site internet ou de l'application susceptible de remettre en cause le type de licence qui lui est accordé.
- à informer l'IGN un mois à l'avance de tout événement exceptionnel et prévisible pouvant conduire à des pics ou surcharges de consommation des services du Géoportail.
- à ne proposer d'accès au Géoportail que par le biais de son site internet ou de son application
- à ne pas utiliser de moyens d'accès aux services et données du Géoportail autres que ceux référencés dans la documentation développeurs.
- Le Licencié s'engage à ce que son site internet ou application ne contienne pas ni ne soit explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibés par la loi, notamment :
- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violents, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageant de tels comportements;
- encourageant ou facilitant toute activité illégale ;
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses ;
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

Mise en cache de données : le téléchargement, le stockage et/ou l'archivage des données du Géoportail, quel que soit le support, est strictement interdit. Un stockage immédiat, automatique, et temporaire de données en vue d'améliorer la performance de fonctionnement de l'application pendant la seule durée de connexion de l'Utilisateur Final (cache) est cependant autorisé.

Protection des éléments techniques de connexion : le Licencié est responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiants, mots de passe, clés, etc) qui lui sont fournis par l'IGN pour permettre l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

Il incombe au Licencié d'alerter l'IGN sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à sa disposition.

Accès loyal et sincère : Le Licencié ne doit pas mettre en œuvre de mesures qui auraient pour effet de fausser sa consommation réelle des services ou des données du Géoportail.

Quel que soit le mode d'authentification utilisé, le Licencié ne doit pas masquer ou délibérément cacher à l'IGN l'identité du site internet ou de l'application utilisant les services et données du Géoportail.

Si le Licencié souhaite construire un site internet ou une application dont le but est de fournir un accès à un site internet ou une application tierce et non directement à un Utilisateur Final, il doit en avertir l'IGN et obtenir son autorisation explicite.

Respect des conditions d'utilisation de la marque Géoportail : Lorsque l'API du Géoportail transmet des mentions de copyright, les logos des organismes producteurs de données géographiques et le logo « Géoportail », le Licencié n'est pas autorisé à retirer ces éléments qui doivent apparaître dès lors que les données du Géoportail sont affichées au sein du site internet ou de l'application.

Toutefois, lorsque les contraintes ergonomiques l'exigent, et après accord explicite de l'IGN, les mentions transmises peuvent figurer sur un écran ou une page séparée mais directement accessible à l'Utilisateur Final depuis la page comportant l'affichage cartographique.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. API et services du Géoportail

L'API du Géoportail et les services du Géoportail sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Le Licencié ou l'Utilisateur Final ne disposent que d'un droit d'utilisation de ceux-ci. La concession accordée relève d'un simple droit d'usage selon les modalités définies par les présentes conditions générales et par les Conditions générales d'utilisation finale.

6.3. Données du Géoportail, Documentation Développeur et Marque Géoportail

L'IGN est propriétaire des données du Géoportail ou a obtenu de la part des propriétaires tiers les accords nécessaires pour rendre leurs données accessibles via les services du Géoportail.

L'IGN est propriétaire de la Documentation Développeur et de la Marque Géoportail.

L'accès du Licencié aux données du Géoportail, à la Documentation Développeur et à la Marque Géoportail, n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation.

6.4 Données Dérivées

Les services visés à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- «extraction» : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- «réutilisation»: toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

7. RESPONSABILITÉ

7.1 L'IGN fournit des moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu aux services et données du Géoportail. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect par le Licencié de ses obligations.

L'IGN, n'hébergeant pas le site internet ou l'application du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial fourni aux utilisateurs, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité du site internet ou de l'application du Licencié.

Les Données Dérivées constituées par le Licencié ou l'Utilisateur Final à partir des données du Géoportail n'engagent que leur responsabilité.

7.2. L'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du Licencié que des Utilisateurs Finaux et des tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution de ses obligations. La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation des services et des données du Géoportail avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final
- défaut de compatibilité des services et données du Géoportail avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou l'Utilisateur Final,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services du Géoportail pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs,
- atteinte du plafond technique défini pour la licence,
- non-respect par le Licencié ou l'Utilisateur Final de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance des services du Géoportail pour cas de force majeure.
- non-respect par le Licencié et/ou les Utilisateurs Finaux des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle.
- utilisation par le Licencié de services ou données indiquées comme étant expérimentaux ou en phase de test.

7.3 Plafond technique : l'accès à l'API du Géoportail par les Utilisateurs Finaux est plafonné service par service lors de la souscription du contrat. Les modalités d'application de ce plafond sont décrites dans le descriptif technique de l'API Géoportail. La consommation effective des services du Géoportail par les Utilisateurs Finaux du Licencié peut être suivie à tout moment sur le site professionnel de l'IGN.

Le plafond technique de la licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite ne peut faire l'objet de révisions. L'accès à un plafond technique supérieur nécessite donc la souscription de la licence appropriée en lieu et place de la licence géoservices IGN pour usage grand public - gratuite.

8. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation de l'API du Géoportail donne lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du Licencié et de l'Utilisateur Final.

8.1 Les données à caractère personnel recueillies par l'IGN sur le Licencié et/ou l'Utilisateur Final font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seule destination la gestion des contrats de licence. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le Licencié et/ou l'Utilisateur Final disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire :

- Par courrier électronique à : geop_autres@geoportail.fr
- Ou à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris – 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

8.2 Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD PARCELLAIRE® avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

9. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité de Licencié ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fera selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 6 des présentes conditions générales.

10. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT

Les licences visées aux présentes CGU sont concédées pour une durée de un (1) an, tacitement renouvelable pour deux périodes de un (1) an. Chaque résiliation par le licencié doit faire l'objet d'une demande expresse sur le site professionnel de l'IGN au plus tard quinze (15) jours avant chaque échéance annuelle.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence, des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut résilier la licence du Licencié ou suspendre l'accès d'un Utilisateur Final du Licencié en cas de non-respect de celles-ci. La résiliation ou la suspension sont de plein droit, sans que le Licencié ou l'Utilisateur Final puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion seront plus valables ;
- le Licencié n'aura plus aucun des droits énoncés par sa licence ;

11. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

11.1 Evolutions techniques, réglementaires et économiques

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux documents contractuels (barème, descriptif technique), y compris les présentes conditions générales et les conditions générales d'utilisation finale.

Le Licencié accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats de licence en cours dès lors qu'il n'en résulte, aucune augmentation de prix, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels, auxquelles le Licencié a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause l'engagement initial du Licencié.

11.2 Cas fortuit

L'IGN conserve à la faculté de modifier unilatéralement les documents contractuels en cas d'événement imprévisible et externe à l'IGN l'empêchant sérieusement d'exécuter ses propres engagements convenus lors de la souscription du contrat de licence par le Licencié. Dans ce cas, le Licencié a le droit de résilier le contrat de licence s'il ne consent pas aux modifications apportées par l'IGN et ce, sans prétendre à la moindre indemnisation.

Le Licencié accepte sans réserve les conditions du droit de résiliation de l'Utilisateur final dans le cas visé à la clause 11.2 des CGUF et prévoit avant tout engagement de l'Utilisateur final à utiliser les services et données du Géoportail par le biais du site ou de l'application du Licencié les conditions de remboursement de l'Utilisateur final en cas d'exercice de son droit de résiliation prévu à la clause 11.2 des CGUF.

12. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le Licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

13. DÉFINITIONS

API du Géoportail

« Interface de Programmation d'Applications » - bibliothèque logicielle - créée par l'IGN pour permettre aux développeurs de créer des applications ou des sites utilisant des services ou des données du Géoportail.

CGU

Les présentes conditions générales.

Donnée du Géoportail

Ensemble de Données dont l'IGN détient la propriété ou le droit de diffusion, et qui sont fournies au travers des services du Géoportail et auxquels on peut accéder via un site internet ou une application.

Documentation Développeur

Toute table des matières, documentation des classes et méthodes, tout fragment de code et toute autre documentation relative aux services et données du Géoportail.

Données cartographiques et forestières de l'IGN

Ensemble des données issus des productions cartographiques de l'IGN, tels que les SCAN, ou issus des bases de données forestières de l'IGN.

Donnée Dérivée

Toute donnée créée par le Licencié, ou un Utilisateur Final, à partir des données du Géoportail, grâce au développement et à l'utilisation du site internet ou de l'application du Licencié.

Reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème des données du Géoportail, sur une fraction non négligeable du territoire.

Service du Géoportail

Ensemble de fonctionnalités exposées sur internet par l'infrastructure du Géoportail, permettant en temps réel et de manière distante, soit la consultation de données (par exemple l'affichage simple de carte), soit du stockage soit du traitement de données.

Transaction

Requête faite sur un service du Géoportail générant une réponse exploitant une donnée du Géoportail (nouvel affichage cartographique, résultat de recherche, etc). Le mode de dénombrement de la transaction est détaillé dans le descriptif technique du service considéré. Pour le service d'images tuilées, 16 imageries seront considérées comme une transaction.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données IGN ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur Final

Personne physique utilisant le site internet ou l'application du Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail via un réseau de communications électroniques.

Usage privé de l'Utilisateur final

Par usage privé d'Utilisateur Final on entend l'usage des services et données du Géoportail par une personne physique pour la satisfaction de ses besoins propres, à l'exclusion de toute utilisation collective, y compris d'usages collectifs d'entreprise ou d'association. Est réputé à l'usage privé de l'Utilisateur Final tout site internet ou application pour lesquels l'accès à l'API du Géoportail est libre et gratuit.

Usage professionnel

Tout usage autre que l'usage privé de l'Utilisateur Final.

Conditions générales d'utilisation de la Licence géoservices IGN pour usage grand public - premium

3. CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite l'API Géoportail qui permet d'intégrer dans des sites internet et applications les services et données du Géoportail en vue de fournir un accès à ces services et données aux Utilisateurs Finaux pour leur usage privé.

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations d'un titulaire d'une Licence géoservices IGN pour usage grand public - premium.

Ces licences peuvent être souscrites par toute personne physique ou morale.

En souscrivant cette licence, le Licencié s'engage à respecter sans la moindre réserve toutes les dispositions des présentes conditions générales.

14. LES SERVICES ET DONNÉES ACCESSIBLES

Sont proposés dans le cadre de la Licence géoservices IGN pour usage grand public - premium les services suivants :

- **Le service d'images tuilées** permet de fournir un affichage des données géographiques sous forme d'images raster géoréférencées, selon la norme WMTS. Les données géographiques du service d'images tuilées sont servies sous forme de couches thématiques multi-échelles.
- **Le service adresse** permet de fournir des coordonnées géographiques à partir d'une requête sur une adresse postale, un numéro de parcelle, un numéro de borne géodésique ou un nom de lieu; selon la norme OpenLS.
- **Le service de données 3D** permet de fournir un affichage des données 3D géoréférencées, selon la norme WMTS pour le MNT et sous la norme KML pour les bâtiments. Les données géographiques du service 3D ne sont servies qu'à certaines échelles. Le service 3D est par construction beaucoup plus consommateur de données que les autres services ; voir descriptif technique sur <http://api.ign.fr>.

Des services ou données additionnels peuvent être proposés par l'IGN et nécessiter des licences complémentaires. Le Licencié peut en prendre connaissance auprès de l'IGN.

Certains services et données du Géoportail, notamment des services et données provenant de tiers ou sur lesquels des tiers détiennent des droits, peuvent comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Le Licencié en prend connaissance auprès de l'IGN lors de la souscription de la licence et doit en informer ses Utilisateurs Finaux.

15. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE L'API GÉOPORTAIL

3.1. Création du compte et souscription de contrats

Pour avoir accès à l'API du Géoportail, le Licencié doit :

- créer un compte sur le site professionnel de l'IGN à son nom et, s'il s'agit d'une personne morale, sous sa raison sociale.
- communiquer à l'IGN via le site les paramètres relatifs à la licence voulue (URL dans le cas d'un site, services et données accédés, etc.)
- accepter les présentes conditions générales ;

3.2. Éléments techniques de connexion

L'IGN fournit au Licencié des éléments techniques de connexion (clés, identifiants, mots de passe, etc.) permettant la gestion de son compte et l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

Il appartient au Licencié de contacter l'IGN pour obtenir ponctuellement ou de manière permanente un plus grand nombre d'éléments techniques de connexion. L'IGN s'efforcera de donner une suite favorable à une telle demande en fonction de la capacité de l'infrastructure à la date de la demande.

3.3. Bibliothèque logicielle et documentation développeur

Afin de faciliter l'intégration des services et données du Géoportail, l'IGN propose des bibliothèques logicielles – nommées API -, des outils d'aide et une documentation développeur. Sauf indication contraire, les bibliothèques logicielles en JavaScript (API Géoportail en JavaScript) sont utilisables selon les termes de la licence BSD open source.

L'API Géoportail 3D fait appel à des programmes développés par la société Diginext, laquelle en détient les droits. Cette API peut comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Le Licencié en prend connaissance auprès de l'IGN lors de la souscription de la licence et doit en informer ses Utilisateurs Finaux.

La documentation développeur est la propriété de l'IGN.

3.4. Gestion du compte

Le Licencié peut gérer son compte en ligne et accède aux statistiques d'utilisation de son contrat sur le site professionnel de l'IGN.

Le Licencié accepte que ce soient ces statistiques qui font foi quant à l'utilisation des services et données du Géoportail par le Licencié ou ses Utilisateurs Finaux.

16. DROITS ACCORDÉS AU LICENCIÉ

4.1. Accès aux services et données du Géoportail pour l'usage privé de l'utilisateur final

L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer un accès limité et non exclusif aux services et données du Géoportail définis dans sa licence à des Utilisateurs Finaux pour leur seul usage privé, selon les termes des présentes CGU.

Cet accès se fait obligatoirement via le site internet ou l'application du Licencié.

La Licence géoservices IGN pour usage grand public - premium est proposée à titre onéreux selon deux régimes tarifaires distincts :

- tarification à l'Utilisateur Final : ce régime confère au Licencié le droit de proposer des accès aux services et données du Géoportail avec un nombre illimité de transactions par Utilisateur Final, dans la limite du nombre d'utilisateurs finaux, du plafond technique et le cas échéant de l'emprise définis dans sa licence.
- tarification à la transaction : ce régime confère au Licencié le droit de proposer des accès aux services et données du Géoportail à un nombre illimité d'Utilisateurs Finaux dans la limite d'un nombre de transactions et du plafond technique définis dans sa licence.

L'accès des Utilisateurs Finaux au service adresse est gratuit en complément d'autres services dès lors que l'accès est proposé sous la forme d'une interface de saisie d'adresse ou de coordonnées permettant l'envoi d'une unique requête. Le résultat de la requête doit être matérialisé de façon visible sur la fenêtre cartographique, par exemple par l'affichage d'un ponctuel et/ou le recentrage de la carte sur les coordonnées résultant de l'opération de géocodage.

L'IGN accorde en outre au Licencié le droit :

- d'intégrer et afficher ses propres données et services en complément des données et services du Géoportail au sein de son site internet ou de son application ;
- de permettre aux Utilisateurs Finaux d'afficher des données de tiers ou créer des données dès lors que celles-ci ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail ;
- de permettre aux Utilisateurs Finaux une réutilisation pour leur usage documentaire sans coordonnées de géoréférencement des données du Géoportail sans limitation de format. La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».

- de permettre aux Utilisateurs Finaux d'imprimer des données du Géoportail pour leur usage privé dans la limite d'un format A4 pour une résolution de 150 dpi (environ 1230*1750 pixels). La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».
- de télécharger et utiliser les bibliothèques logicielles et la documentation développeur afin de l'aider à réaliser son site internet ou son application.
- de faire réaliser son site internet ou son application par un prestataire de services. Il devra dans ce cas prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles pour garantir le respect par le prestataire de services de la licence et des présentes conditions générales.

Représentation électronique : le Licencié est en outre autorisé à mettre des images numériques des données du Géoportail couverts par sa licence à disposition d'Utilisateurs Finaux, à des fins de consultation, accessibles en ligne (site internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le Licencié peut proposer les seules fonctionnalités suivantes :

- affichage de la carte centrée sur un élément choisi par l'Utilisateur Final (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable),
- déplacement de l'image à l'écran,
- zoom avant et arrière,
- affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.

4.3 Droits concédés pour le seul régime « tarification à l'Utilisateur Final »

Période d'évaluation : L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer aux Utilisateurs Finaux une période d'essai gratuite et non reconductible des services et données du Géoportail, dans le seul but de de prendre connaissance de leur teneur, de leur qualité, de leurs spécifications, et d'en tester l'adéquation à leurs usages.

Cette période d'évaluation est d'une durée maximale de sept (7) jours.

Franchise de cache automatique : L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer à l'Utilisateur Final le téléchargement et le stockage de données du service d'images tuilées autres que celles que celui-ci a consultées, dans la limite d'un stockage de mille imageries et pour la seule durée de son abonnement.

Une limite plus élevée nécessite l'obtention d'une licence additionnelle auprès de l'IGN.

Impression au format A3 : L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer aux Utilisateurs Finaux d'imprimer des données du Géoportail pour leur usage privé ou documentaire au format A3 pour une résolution de 150 dpi.

17. OBLIGATIONS SUBSTANTIELLES DU LICENCIÉ

Le Licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte :

- à respecter les présentes conditions générales,
- à prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les Utilisateurs Finaux des conditions de la licence et des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail. Le Licencié doit s'assurer en particulier que l'Utilisateur Final a pu prendre connaissance des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail et les accepter avant l'utilisation des services correspondants, par exemple par un lien hypertexte au sein du site internet ou de l'application,
- à informer expressément l'IGN de toute modification de configuration ou d'exploitation du site internet ou de l'application susceptible de remettre en cause le type de licence qui lui est accordé ou nécessitant l'extension de celle-ci,
- à informer l'IGN un mois à l'avance de tout événement exceptionnel et prévisible pouvant conduire à des pics ou surcharges de consommation des services du Géoportail,
- à ne proposer d'accès au Géoportail que par le biais de son site internet ou de son application,
- à ne pas utiliser de moyens d'accès aux services et données du Géoportail autres que ceux référencés dans la documentation développeurs.

Le Licencié s'engage à ce que son site internet ou application ne contienne pas ni ne soit explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibés par la loi, notamment :

- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violents, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageant de tels comportements;
- encourageant ou facilitant toute activité illégale ;
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses ;
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

Mise en cache de données : le téléchargement, le stockage et/ou l'archivage des données du Géoportail, quel que soit le support, est strictement interdit, sauf si l'Utilisateur Final est bénéficiaire d'une licence à jour sur les données concernés. Dans ce cas, le téléchargement et le stockage pendant toute la durée de la licence de l'Utilisateur Final des données qu'il a consultées est autorisé, dans le but d'y accéder plus rapidement dans le site internet ou l'application du Licencié, y compris hors connexion.

Un stockage immédiat, automatique, et temporaire de données en vue d'améliorer la performance de fonctionnement de l'application pendant la seule durée de connexion de l'Utilisateur Final (cache) est autorisé.

Protection des éléments techniques de connexion : Le Licencié est responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiants, mots de passe, clés, etc.) qui lui sont fournis par l'IGN pour permettre l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

Il incombe au Licencié d'alerter l'IGN sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à sa disposition.

Accès loyal et sincère : Le Licencié ne doit pas mettre en œuvre de mesures qui auraient pour effet de fausser sa consommation réelle des services ou des données du Géoportail.

Quel que soit le mode d'authentification utilisé, le Licencié ne doit pas masquer ou délibérément cacher à l'IGN l'identité du site internet ou de l'application utilisant les services et données du Géoportail.

Si le Licencié souhaite construire un site internet ou une application dont le but est de fournir un accès à un site internet ou une application tierce et non directement à un Utilisateur Final, il doit en avertir l'IGN et obtenir son autorisation explicite.

Respect des conditions d'utilisation de la marque Géoportail : Lorsque l'API du Géoportail transmet des mentions de copyright, les logos des organismes producteurs de données géographiques et le logo « Géoportail », le Licencié n'est pas autorisé à retirer ces éléments qui doivent apparaître dès lors que les données du Géoportail sont affichées au sein du site internet ou de l'application.

Toutefois, lorsque les contraintes ergonomiques l'exigent, et après accord explicite de l'IGN, les mentions transmises peuvent figurer sur un écran ou une page séparée mais directement accessible à l'Utilisateur Final depuis la page comportant l'affichage cartographique.

18. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. API et services du Géoportail

L'API du Géoportail et les services du Géoportail sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Le Licencié ou l'Utilisateur Final ne disposent que d'un droit d'utilisation de ceux-ci. La concession accordée relève d'un simple droit d'usage selon les modalités définies par les présentes conditions générales et par les Conditions générales d'utilisation finale.

6.3. Données du Géoportail, Documentation Développeur et Marque Géoportail

L'IGN est propriétaire des données du Géoportail ou a obtenu de la part des propriétaires tiers les accords nécessaires pour rendre leurs données accessibles via les services du Géoportail.

L'IGN est propriétaire de la Documentation Développeur et de la Marque Géoportail.

L'accès du Licencié aux données du Géoportail, à la Documentation Développeur et à la Marque Géoportail, n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation.

6.4 Données Dérivées

Les services visés à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) «extraction» : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) «réutilisation»: toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

19. RESPONSABILITÉ

7.1 L'IGN s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu aux services et données du Géoportail. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect par le Licencié de ses obligations.

L'IGN, n'hébergeant pas le site internet ou l'application du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial fourni aux utilisateurs, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité du site internet ou de l'application du Licencié.

Les Données Dérivées constituées par le Licencié ou l'Utilisateur Final à partir des données du Géoportail n'engagent que leur responsabilité.

7.2 Garantie de niveau de service relatif au service d'images tuilées : l'IGN s'engage à ce que le service d'image tuilée du Géoportail soit disponible à 99,9 % au cours de tout mois calendaire, hors situation d'exclusion indiquée ci-après.

L'IGN garantit également que le délai dans lequel le service est rétabli après une interruption accidentelle n'excèdera pas les 2 heures, et ce à tout instant (24h/24 et 7j/7), hors situation d'exclusion indiquée ci-après.

Le service d'images tuilées est considéré comme indisponible lorsque, hors situation d'exclusion indiquée ci-après, pendant une période de plus de 10 minutes consécutives et ininterrompues:

- il n'est pas en mesure de fournir une réponse aux requêtes
- les réponses ne sont pas conformes à la spécification du service

Sont exclues de la présente garantie de disponibilité et de rétablissement les situations d'exclusion suivantes :

- les indisponibilités programmées,
- les indisponibilités résultant du dépassement du plafond technique de chaque contrat.
- les indisponibilités du fait du client ou d'un tiers.
- les indisponibilités résultant d'une situation de force majeure ou d'un événement extérieur hors du contrôle direct de l'IGN.
- les indisponibilités sur les services du Géoportail autres que le service d'images tuilées.

Le taux d'indisponibilité sur un mois calendaire est calculé comme la somme en minutes des durées des périodes pendant lesquelles le service est considéré comme indisponible, divisée par la durée totale en minutes du mois considéré. Il est apprécié sur l'ensemble de la consommation du Licencié.

Lorsque le taux d'indisponibilité excède 0.01 % sans dépasser 1 %, le Licencié peut demander un crédit équivalent à 1% de la durée ou du nombre de transactions de son contrat.

Lorsque le taux d'indisponibilité excède 1 % sans dépasser 5 %, le Licencié peut demander un crédit équivalent à 2% de la durée ou du nombre de transactions de son au contrat.

Lorsque le taux d'indisponibilité est supérieur à 5 % le Licencié peut demander un crédit équivalent à 4% de la durée ou du nombre de transactions de son contrat.

Ces crédits sont majorés de 0.5 points par période d'indisponibilité de plus de 2 heures subie dans le mois calendaire en question.

Pour un mois calendaire donné, le total des crédits ne pourra excéder 5% de la durée totale ou de la consommation totale inscrite au contrat de licence.

Les crédits sont rajoutés à la durée ou à la consommation du contrat considéré, ne peuvent donner lieu à un quelconque remboursement en argent ni à une affectation à un autre contrat que celui qui a subi les indisponibilités.

Pour l'obtention du crédit, il appartient au Licencié de solliciter l'IGN dès la fin du mois calendaire et dans les 30 jours suivant la fin du mois calendaire pour lequel la garantie est invoquée.

L'IGN fait appel à un prestataire extérieur indépendant pour effectuer les mesures de performance des services du Géoportail. Ce sont ces mesures qui feront foi en cas de désaccord.

7.3. Sauf dans le cadre de la garantie de niveau de service décrite ci-après, l'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du Licencié que des Utilisateurs Finaux et des tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution de ses obligations. La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation des services et des données du Géoportail avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final
- défaut de compatibilité des services et données du Géoportail avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou l'Utilisateur Final,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services du Géoportail pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs,
- atteinte du plafond technique défini pour la licence,
- non-respect par le Licencié ou l'Utilisateur Final de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance des services du Géoportail pour cas de force majeure.
- non-respect par le Licencié et/ou les Utilisateurs Finaux des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle.
- utilisation par le Licencié de services ou données indiquées comme étant expérimentaux ou en phase de test.

Le Licencié est informé du fait qu'en tout état de cause, le service rendu à l'Utilisateur Final fait l'objet de la garantie légale contre les conséquences des défauts ou vices cachés.

7.4 Plafond technique : L'accès à l'API du Géoportail par les Utilisateurs Finaux est plafonné service par service selon des valeurs définies dans la Licence. Les modalités d'application de ce plafond sont décrites dans le descriptif technique de l'API Géoportail. La consommation effective des services du Géoportail par les Utilisateurs Finaux du Licencié peut être suivie à tout moment sur le site professionnel de l'IGN.

Le plafond technique initial peut faire l'objet de révisions à la demande du Licencié. Pour obtenir un plafond technique supérieur, le Licencié est invité à contacter l'IGN qui s'efforcera de donner une suite favorable à sa demande en fonction de la capacité de l'infrastructure à la date de la demande.

20. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation de l'API du Géoportail donne lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du Licencié et de l'Utilisateur Final.

8.1. Les données à caractère personnel recueillies par l'IGN sur le Licencié et/ou l'Utilisateur Final font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seule destination la gestion des contrats de licence. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le Licencié et/ou l'Utilisateur Final disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire :

- Par courrier électronique à : geop_autres@geoportail.fr
- Ou à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris – 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

8.2 Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD PARCELLAIRE[®] avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

21. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité de Licencié ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fera selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 6 des présentes conditions générales.

22. AGRÉMENT DE L'OFFRE

Lorsque la Licence est accordée sous le régime de la tarification à l'Utilisateur Final, et préalablement à la mise sur le marché par le Licencié du site internet ou de l'application permettant l'accès aux services et données du Géoportail, le Licencié soumettra son offre à l'IGN qui procédera à sa vérification afin de contrôler que ses spécifications et fonctionnalités sont conformes à celles annoncées par le Licencié et qu'elles respectent les présentes conditions générales.

La décision d'agrément sera notifiée par l'IGN dans un délai maximal de trois semaines suivant la réception des moyens de vérification de l'offre et des documents susvisés. Toute décision de refus d'agrément sera motivée. Le Licencié ne pourra commercialiser son offre qu'à compter de la date de notification de l'agrément.

Pendant toute la durée du contrat de licence d'exploitation, toute modification des spécifications et fonctionnalités de l'offre mettant en cause notamment le traitement et les modalités d'utilisation des services et données du Géoportail devra être soumise à l'accord exprès de l'IGN.

L'IGN disposera d'un délai de six semaines à compter de la présentation de la demande de modification par le Licencié pour lui faire connaître sa décision d'acceptation ou de refus. L'accord de l'IGN fera l'objet d'un avenant modificatif du contrat de licence d'exploitation sur les spécifications et fonctionnalités de l'offre.

La mise sur le marché d'une version de l'offre qui n'aurait pas reçu l'agrément de l'IGN entraînera la résiliation de plein droit du contrat de licence sans que le Licencié puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

Pendant toute la durée de la licence, l'IGN pourra demander que le Licencié lui communique un moyen d'accès à l'offre et à sa documentation, afin de vérifier que les modalités définies par la licence sont respectées. L'IGN s'engage alors à n'utiliser les moyens et fichiers mis à sa disposition que pour les besoins de cette vérification.

23. LABEL « DONNÉES IGN ».

L'IGN a mis en place un label de qualité matérialisé par un logo spécifique « Données IGN » pour les produits et services respectant ses valeurs et ne portant en aucune façon atteinte à sa notoriété.

Le site internet ou l'application du Licencié doit répondre aux critères suivants :

- respect des règles cartographiques de lisibilité et d'esthétisme que l'IGN apporte à ses propres fonds cartographiques ou/et bases de données ;
- pour les produits et services numériques ou en ligne, respect d'une bonne qualité d'affichage des données ;
- cohérence de l'échelle d'affichage des données en fonction de leur qualité géométrique.

La labellisation du site internet ou de l'application sera notifiée par l'IGN lors de la procédure d'agrément du site internet ou de l'application du Licencié

Le logo « Données IGN » sera apposé sur le produit ou service conformément aux règles en vigueur à l'IGN.

La labellisation peut être retirée sans préavis si les conditions d'attribution ne sont plus respectées.

24. CONDITIONS FINANCIÈRES, MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT

La Licence géoservices IGN pour usage grand public - premium donne lieu au règlement à l'IGN de redevances définies par le barème public en vigueur.

Lorsque la Licence est accordée sous le régime de la tarification à l'Utilisateur Final, elle fait l'objet d'une déclaration trimestrielle des ventes.

A compter de la mise sur le marché du site internet ou de l'application soumis à cette obligation, le Licencié adressera à l'IGN un relevé des ventes au plus tard le 20 du trimestre calendaire suivant l'échéance précisée dans le contrat, comportant :

- la liste et le descriptif des contrats conclus par le Licencié avec ses Clients mentionnant clairement les services du Géoportail concernés, le type de licence, la durée, les options souscrites, la consommation,
- le montant hors taxes de chaque contrat conclus par le Licencié avec ses Clients, décompté selon le barème public en vigueur.

Tout accès aux services du Géoportail au-delà de la période d'essai est réputé vendu.

L'IGN émettra une facture du montant des redevances correspondantes, majoré de la T.V.A. au taux en vigueur à la date de facturation.

Le règlement des factures s'effectue au comptant, par virement au compte ouvert au nom de l'agent comptable de l'IGN.

Tout paiement tardif est assorti de pénalités de retard. Celles-ci sont dues à compter du lendemain du jour de la date limite de paiement figurant sur la facture et courent jusqu'à la date de paiement effectif de celle-ci. Elles sont calculées par le débiteur, par jours francs, par mois - chaque mois étant réputé comporter 30 jours - et par année - chaque année

étant réputée comporter 360 jours - et sont réglées lors du paiement effectif de la facture. Le taux des pénalités est égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le Licencié tiendra son état général des ventes et tous documents utiles à la disposition de l'IGN ou de toute société mandatée par l'IGN disposant de la qualité d'expert-comptable, aux fins de consultation et de vérification des relevés, pendant les jours et heures ouvrés, à son siège social ou à son établissement principal en France métropolitaine.

25. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT

Les licences visées aux présentes CGU sont concédées pour une durée de un (1) an, tacitement renouvelable pour deux périodes de un (1) an. Chaque résiliation par le licencié doit faire l'objet d'une demande expresse sur le site professionnel de l'IGN au plus tard quinze (15) jours avant chaque échéance annuelle.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence, des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut résilier la licence du Licencié ou suspendre l'accès d'un Utilisateur Final du Licencié en cas de non-respect de celles-ci. La résiliation ou la suspension sont de plein droit, sans que le Licencié ou l'Utilisateur Final puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion n'ayant pas fait l'objet d'un début d'utilisation ne seront plus valables et ne pourront être utilisés ou distribués par le Licencié. Le Licencié s'engage à détruire toutes les copies de ces éléments en sa possession;
- le Licencié n'aura plus aucun des droits énoncés par sa licence ;

Par exception, lorsque la Licence est accordée sous le régime de la tarification à l'Utilisateur Final, les abonnements ayant fait l'objet d'un début d'utilisation et du paiement des redevances correspondantes par le Licencié demeurent valables pour la durée souscrite par l'Utilisateur Final; pendant cette durée, le Licencié aura l'obligation de maintenir la possibilité d'accès des Utilisateurs Finaux aux données et services du Géoportail souscrits et est seul responsable vis-à-vis des Utilisateurs Finaux des préjudices subis en cas de non-respect de cette obligation.

L'arrivée à terme ou la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit est sans incidence sur le règlement des redevances dues à l'IGN et non réglées à la date d'échéance ou de résiliation du contrat.

26. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

14.1 Evolutions techniques, réglementaires et économiques

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux documents contractuels (barème, descriptif technique), y compris les présentes conditions générales et les conditions générales d'utilisation finale.

Le Licencié accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats de licence en cours dès lors qu'il n'en résulte, aucune augmentation de prix, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels, auxquelles le Licencié a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause l'engagement initial du Licencié.

14.2 Cas fortuit

L'IGN a la faculté de modifier unilatéralement les documents contractuels en cas d'événement imprévisible et externe à l'IGN l'empêchant sérieusement d'exécuter ses propres engagements convenus lors de la souscription du contrat de licence par le Licencié. Dans ce cas, le Licencié a le droit de résilier le contrat de licence s'il ne consent pas aux modifications apportées par l'IGN et ce, sans prétendre à la moindre indemnisation. Pour les contrats de licence convenus à titre onéreux, le Licencié ne peut prétendre qu'au remboursement suivant :

- si le Licencié est sous la tarification à l'utilisateur final, il ne peut avoir droit qu'au remboursement de la part de la somme perçue par l'IGN couvrant la durée contractuelle restant à courir à compter de la réception par courrier AR de la demande de résiliation,
- si le Licencié est sous la tarification à la consommation, il ne peut avoir droit qu'au remboursement des transactions non consommées.

Le Licencié accepte sans réserve les conditions du droit de résiliation de l'Utilisateur final dans le cas visé à la clause 11.2 des CGUF et prévoit avant tout engagement de l'Utilisateur final à utiliser les services et données du Géoportail par le biais du site ou de l'application du Licencié les conditions de remboursement de l'Utilisateur final en cas d'exercice de son droit de résiliation prévu à la clause 11.2 des CGUF.

27. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le Licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

28. DÉFINITIONS

API du Géoportail

« Interface de Programmation d'Applications » - bibliothèque logicielle - créée par l'IGN pour permettre aux développeurs de créer des applications ou des sites utilisant des services ou des données du Géoportail.

CGU

Les présentes conditions générales.

CGUF

Les conditions générales d'utilisation finale.

Donnée du Géoportail

Ensemble de Données dont l'IGN détient la propriété ou le droit de diffusion, et qui sont fournies au travers des services du Géoportail et auxquels on peut accéder via un site internet ou une application.

Documentation Développeur

Toute table des matières, documentation des classes et méthodes, tout fragment de code et toute autre documentation relative aux services et données du Géoportail.

Données cartographiques et forestières de l'IGN

Ensemble des données issues des productions cartographiques de l'IGN, telles que les SCAN, ou issues des bases de données forestières de l'IGN.

Donnée Dérivée

Toute donnée créée par le Licencié, ou un Utilisateur Final, à partir des données du Géoportail, grâce au développement et à l'utilisation du site internet ou de l'application du Licencié.

Reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème des données du Géoportail, sur une fraction non négligeable du territoire.

Service du Géoportail

Ensemble de fonctionnalités exposées sur internet par l'infrastructure du Géoportail, permettant en temps réel et de manière distante, soit la consultation de données (par exemple l'affichage simple de carte), soit du stockage soit du traitement de données.

Transaction

Requête faite sur un service du Géoportail générant en réponse un Donnée du Géoportail (nouvel affichage cartographique, résultat de recherche, etc.). Le mode de dénombrement de la transaction est détaillé dans le descriptif technique du service considéré. Pour le service d'images tuilées, 16 imageries seront considérées comme une transaction.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données IGN ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur Final

Personne physique utilisant le site internet ou l'application du Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail via un réseau de communications électroniques.

Usage privé de l'Utilisateur final

Par usage privé d'Utilisateur Final on entend l'usage des services par une personne physique pour la satisfaction de ses besoins propres, à l'exclusion de toute utilisation collective, y compris d'usages collectifs d'entreprise ou d'association. Est réputé à l'usage privé de l'Utilisateur Final tout site internet ou application pour lesquels l'accès à l'API du Géoportail est libre et gratuit.

Usage professionnel

Tout usage autre que l'usage privé de l'Utilisateur Final.

Conditions générales d'utilisation de la licence géoservices IGN pour usage professionnel

4. CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite l'API Géoportail qui permet d'intégrer dans des sites internet et applications les services et données du Géoportail en vue de fournir un accès à ces services et données aux Utilisateurs Finaux pour leur usage professionnel.

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations d'un titulaire d'une licence géoservices IGN pour usage professionnel.

Ces licences peuvent être souscrites par toute personne physique ou morale.

En souscrivant cette licence, le Licencié s'engage à respecter sans la moindre réserve toutes les dispositions des présentes conditions générales.

29. LES SERVICES ET DONNÉES ACCESSIBLES

Sont proposés dans le cadre de la licence géoservices IGN pour usage professionnel les services suivants :

- **Le service d'images tuilées** permet de fournir un affichage des données géographiques sous forme d'images raster géoréférencées, selon la norme WMTS. Les données géographiques du service d'images tuilées sont servies sous forme de couches thématiques multi-échelles.
- **Le service adresse** permet de fournir des coordonnées géographiques à partir d'une requête sur une adresse postale, un numéro de parcelle, un numéro de borne géodésique ou un nom de lieu lieu ; selon la norme OpenLS.
- **Le service d'image** permet de fournir un affichage des données géographiques sous forme d'images raster géoréférencées, selon la norme WMS. Les données géographiques du service d'images sont servies sous forme de couches.
- **Le service de téléchargement** permet de fournir les données géographiques sous forme vectorielle, selon la norme WFS.
- **Le service de données 3D** permet de fournir un affichage des données 3D géoréférencées, selon la norme WMTS pour le MNT et sous la norme KML pour les bâtiments. Les données géographiques du service 3D ne sont servies qu'à certaines échelles. Le service 3D est par construction beaucoup plus consommateur de données que les autres services ; voir descriptif technique sur <http://api.ign.fr>.

Le détail complet des services et des données accessibles par le biais de chaque service est explicité dans le descriptif technique de l'API du Géoportail, dont le Licencié déclare avoir pris connaissance.

Des services ou données additionnels peuvent être proposés par l'IGN et nécessiter des licences complémentaires. Le Licencié peut en prendre connaissance auprès de l'IGN.

Certains services et données du Géoportail, notamment des services et données provenant de tiers ou sur lesquels des tiers détiennent des droits, peuvent comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Le Licencié en prend connaissance auprès de l'IGN lors de la souscription de la licence et doit en informer ses Utilisateurs Finaux.

30. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE L'API GÉOPORTAIL

3.1. Création du compte et souscription de contrats

Pour avoir accès à l'API du Géoportail, le Licencié doit :

- créer un compte sur le site professionnel de l'IGN à son nom et, s'il s'agit d'une personne morale, sous sa raison sociale.

- communiquer à l'IGN via le site les paramètres relatifs à la licence voulue (URL dans le cas d'un site, services et données accédés, etc.)
- accepter les présentes conditions générales ;

3.2. Eléments techniques de connexion

L'IGN fournit au Licencié des éléments techniques de connexion (clés, identifiants, mots de passe, etc.) permettant la gestion de son compte et l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

Il appartient au Licencié de contacter l'IGN pour obtenir ponctuellement ou de manière permanente un plus grand nombre d'éléments techniques de connexion. L'IGN s'efforcera de donner une suite favorable à une telle demande en fonction de la capacité de l'infrastructure à la date de la demande.

3.3. Bibliothèque logicielle et documentation développeur

Afin de faciliter l'intégration des services et données du Géoportail, l'IGN propose des bibliothèques logicielles – nommées API -, des outils d'aide et une documentation développeur. Sauf indication contraire, les bibliothèques logicielles en JavaScript (API Géoportail en JavaScript) sont utilisables selon les termes de la licence BSD open source.

L'API Géoportail 3D fait appel à des programmes développés par la société Diginext, laquelle en détient les droits. Cette API peut comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Le Licencié en prend connaissance auprès de l'IGN lors de la souscription de la licence et doit en informer ses Utilisateurs Finaux.

La documentation développeur est la propriété de l'IGN.

3.4. Gestion du compte

Le Licencié peut gérer son compte en ligne et accède aux statistiques d'utilisation de son contrat sur le site professionnel de l'IGN.

Le Licencié accepte que ce soient ces statistiques qui font foi quant à l'utilisation des services et données du Géoportail par le Licencié ou ses Utilisateurs Finaux.

31. DROITS ACCORDÉS AU LICENCIÉ

4.1 Pour l'usage professionnel de l'Utilisateur Final

L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer un accès limité et non exclusif aux services et données du Géoportail définis dans sa licence à des Utilisateurs Finaux pour leur usage professionnel, selon les termes des présentes CGU.

La licence API Pro du Géoportail est proposée à titre onéreux selon deux régimes tarifaires distincts :

- tarification à l'Utilisateur Final : ce régime confère au Licencié le droit de proposer des accès aux services et données du Géoportail avec un nombre illimité de transactions par utilisateur final, dans la limite du nombre d'utilisateurs finaux, du plafond technique et le cas échéant de l'emprise définis dans sa licence.
- tarification à la transaction : ce régime confère au Licencié le droit de proposer des accès aux services et données du Géoportail à un nombre illimité d'Utilisateurs Finaux dans la limite d'un nombre de transactions et du plafond technique définis dans sa licence.

4.1.1 Pour un usage professionnel interne

L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer un accès limité et non exclusif aux services et données du Géoportail définis dans sa licence à des Utilisateurs Finaux pour leur usage professionnel, selon les termes des présentes CGU.

L'accès des Utilisateurs Finaux au service adresse est gratuit en complément d'autres services dès lorsqu'il est proposé sous la forme d'une interface de saisie d'adresse ou de coordonnées permettant l'envoi d'une unique requête. Le résultat de la requête doit être matérialisé de façon visible sur la fenêtre cartographique, par exemple par l'affichage d'un ponctuel et/ou le recentrage de la carte sur les coordonnées résultant de l'opération de géocodage.

4.1.2 Pour un usage professionnel externe

L'IGN accorde également au Licencié le droit de proposer un accès aux services et données du Géoportail définis dans sa licence à des Utilisateurs Finaux professionnels autres qu'internes (extranet) suivant les conditions définies dans la licence souscrite, dès lors que cet accès :

- est proposé gratuitement, et
- ne peut se faire que via le site internet ou l'application du Licencié.

4.2 Droits accordés quel que soit l'Utilisateur Final

L'IGN accorde en outre au Licencié le droit :

- d'intégrer et afficher ses propres données et services en complément des données et services du Géoportail au sein de son site internet ou de son application ;
- de permettre aux Utilisateurs Finaux d'afficher des données de tiers ou créer des données dès lors que celles-ci ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail ;
- de permettre aux Utilisateurs Finaux de réutiliser pour leur usage documentaire sans coordonnées de géoréférencement des données du Géoportail sans limitation de format. La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».
- de permettre aux Utilisateurs Finaux d'imprimer des données du Géoportail pour leur usage privé dans la limite d'un format A4 pour une résolution de 150 dpi (environ 1230*1750 pixels). La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».
- de télécharger et utiliser les bibliothèques logicielles et la documentation développeur afin de l'aider à réaliser son site internet ou son application.
- de faire réaliser son site internet ou son application par un prestataire de services. Il devra dans ce cas prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles pour garantir le respect par le prestataire de services de la licence et des présentes conditions générales.

Représentation électronique : le Licencié est en outre autorisé à mettre des images numériques des données du Géoportail couverts par sa licence à disposition d'Utilisateurs Finaux internes comme externes, à des fins de consultation, accessibles en ligne (site internet ou intranet...) ou sur un support physique (cédérom, DVD, clé USB...). Dans ce cas, le Licencié peut proposer les seules fonctionnalités suivantes :

- affichage de la carte centrée sur un élément choisi par l'Utilisateur Final (coordonnées géographiques, adresse, élément remarquable),
- déplacement de l'image à l'écran,
- zoom avant et arrière,
- affichage d'une information pré-calculée ou affichage par thèmes prédéfinis.

4.3 Droits concédés pour le seul régime à l'utilisateur final

Période d'évaluation : L'IGN accorde au Licencié le droit de proposer aux Utilisateurs Finaux une période d'essai gratuite et non reconductible des services et données du Géoportail, dans le seul but de de prendre connaissance de leur teneur, de leur qualité, de leurs spécifications, et d'en tester l'adéquation à leurs usages.

Cette période d'évaluation est d'une durée maximale de trente (30) jours.

32. OBLIGATIONS SUBSTANTIELLES DU LICENCIÉ

Le Licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte :

- à respecter les présentes conditions générales,
- à prendre toutes dispositions utiles, techniques et contractuelles, pour garantir le respect par les Utilisateurs Finaux des conditions de la licence et des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail. Le

Licencié doit s'assurer en particulier que l'Utilisateur Final a pu prendre connaissance des Conditions générales d'utilisation finale de l'API du Géoportail et les accepter avant l'utilisation des services correspondants, par exemple par un lien hypertexte pointant vers les Conditions générales d'utilisation finale au sein du site internet ou de l'application.

- à informer expressément l'IGN de toute modification de configuration ou d'exploitation du site internet ou de l'application susceptible de remettre en cause le type de licence qui lui est accordé ou nécessitant l'extension de celle-ci.
- à informer l'IGN un mois à l'avance de tout événement exceptionnel et prévisible pouvant conduire à des pics ou surcharges de consommation des services du Géoportail.
- à ne pas utiliser de moyens d'accès aux services et données du Géoportail autres que ceux référencés dans la documentation développeurs.

Le Licencié s'engage à ce que son site internet ou application ne contienne pas ni ne soit explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibés par la loi, notamment :

- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violents, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageant de tels comportements;
- encourageant ou facilitant toute activité illégale ;
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses ;
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

Mise en cache de données : le téléchargement, le stockage et/ou l'archivage des données du Géoportail, quel que soit le support, est strictement interdit, sauf si l'Utilisateur Final est bénéficiaire d'une licence à jour sur les données concernés. Dans ce cas, le téléchargement et le stockage pendant toute la durée de la licence de l'Utilisateur Final des données qu'il a consultées est autorisé, dans le but d'y accéder plus rapidement dans le site internet ou l'application du Licencié, y compris hors connexion.

Un stockage immédiat, automatique, et temporaire de données en vue d'améliorer la performance de fonctionnement de l'application pendant la seule durée de connexion de l'Utilisateur Final (cache) est autorisé.

Protection des éléments techniques de connexion : Le Licencié est responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiants, mots de passe, clés, etc.) qui lui sont fournis par l'IGN pour permettre l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail.

Il incombe au Licencié d'alerter l'IGN sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à sa disposition.

Accès loyal et sincère : Le Licencié ne doit pas mettre en œuvre de mesures qui auraient pour effet de fausser sa consommation réelle des services ou des données du Géoportail.

Quel que soit le mode d'authentification utilisé, le Licencié ne doit pas masquer ou délibérément cacher à l'IGN l'identité du site internet ou de l'application utilisant les services et données du Géoportail.

Si le Licencié souhaite construire un site internet ou une application dont le but est de fournir un accès à un site internet ou une application tierce et non directement à un Utilisateur Final, il doit en avvertir l'IGN et obtenir son autorisation explicite.

Respect des conditions d'utilisation de la marque Géoportail : Lorsque l'API du Géoportail transmet des mentions de copyright, les logos des organismes producteurs de données géographiques et le logo « Géoportail », le Licencié n'est pas autorisé à retirer ces éléments qui doivent apparaître dès lors que les données du Géoportail sont affichées au sein du site internet ou de l'application.

Toutefois, lorsque les contraintes ergonomiques l'exigent, et après accord explicite de l'IGN, les mentions transmises peuvent figurer sur un écran ou une page séparée mais directement accessible à l'Utilisateur Final depuis la page comportant l'affichage cartographique.

33. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. API et services du Géoportail

L'API du Géoportail et les services du Géoportail sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Le Licencié ou l'Utilisateur Final ne disposent que d'un droit d'utilisation de ceux-ci. La concession accordée relève d'un simple droit d'usage selon les modalités définies par les présentes conditions générales et par les Conditions générales d'utilisation finale.

6.3. Données du Géoportail, Documentation Développeur et Marque Géoportail

L'IGN est propriétaire des données du Géoportail ou a obtenu de la part des propriétaires tiers les accords nécessaires pour rendre leurs données accessibles via les services du Géoportail.

L'IGN est propriétaire de la Documentation Développeur et de la Marque Géoportail.

L'accès du Licencié aux données du Géoportail, à la Documentation Développeur et à la Marque Géoportail, n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation.

6.4 Données Dérivées

Les services visés à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) «extraction» : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) «réutilisation»: toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

34. RESPONSABILITÉ

7.1 L'IGN s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu aux services et données du Géoportail. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect par le Licencié de ses obligations.

L'IGN, n'hébergeant pas le site internet ou l'application du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial fourni aux utilisateurs, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité du site internet ou de l'application du Licencié.

Les Données Dérivées constituées par le Licencié ou l'Utilisateur Final à partir des données du Géoportail n'engagent que leur responsabilité.

7.2 Garantie de niveau de service relatif au service d'images tuilées : l'IGN s'engage à ce que le service d'image tuilée du Géoportail soit disponible à 99,9 % au cours de tout mois calendaire, hors situation d'exclusion indiquée ci-après.

L'IGN garantit également que le délai dans lequel le service est rétabli après une interruption accidentelle n'excèdera pas les 2 heures, et ce à tout instant (24h/24 et 7j/7), hors situation d'exclusion indiquée ci-après.

Le service d'images tuilées est considéré comme indisponible lorsque, hors situation d'exclusion indiquée ci-après, pendant une période de plus de 10 minutes consécutives et ininterrompues :

- il n'est pas en mesure de fournir une réponse aux requêtes
- les réponses ne sont pas conformes à la spécification du service

Sont exclues de la présente garantie de disponibilité et de rétablissement les situations d'exclusion suivantes :

- les indisponibilités programmées,
- les indisponibilités résultant du dépassement du plafond technique de chaque contrat.
- les indisponibilités du fait du client ou d'un tiers.
- les indisponibilités résultant d'une situation de force majeure ou d'un événement extérieur hors du contrôle direct de l'IGN.
- les indisponibilités sur les services du Géoportail autres que le service d'images tuilées.

Le taux d'indisponibilité sur un mois calendaire est calculé comme la somme en minutes des durées des périodes pendant lesquelles le service est considéré comme indisponible, divisée par la durée totale en minutes du mois considéré. Il est apprécié sur l'ensemble de la consommation du Licencié.

Lorsque le taux d'indisponibilité excède 0.01 % sans dépasser 1 %, le Licencié peut demander un crédit équivalent à 1% de la durée ou du nombre de transactions de son contrat.

Lorsque le taux d'indisponibilité excède 1 % sans dépasser 5 %, le Licencié peut demander un crédit équivalent à 2% de la durée ou du nombre de transactions de son au contrat.

Lorsque le taux d'indisponibilité est supérieur à 5 % le Licencié peut demander un crédit équivalent à 4% de la durée ou du nombre de transactions de son contrat.

Ces crédits sont majorés de 0.5 points par période d'indisponibilité de plus de 2 heures subie dans le mois calendaire en question.

Pour un mois calendaire donné, le total des crédits ne pourra excéder 5% de la durée totale ou de la consommation totale inscrite au contrat de licence.

Les crédits sont rajoutés à la durée ou à la consommation du contrat considéré, ne peuvent donner lieu à un quelconque remboursement en argent ni à une affectation à un autre contrat que celui qui a subi les indisponibilités.

Pour l'obtention du crédit, il appartient au Licencié de solliciter l'IGN dès la fin du mois calendaire et dans les 30 jours suivant la fin du mois calendaire pour lequel la garantie est invoquée.

L'IGN fait appel à un prestataire extérieur indépendant pour effectuer les mesures de performance des services du Géoportail. Ce sont ces mesures qui feront foi en cas de désaccord.

7.3. Sauf dans le cadre de la garantie de niveau de service décrite ci-dessus, l'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du Licencié que des Utilisateurs Finaux et des tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution de ses obligations. La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation des services et des données du Géoportail avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final
- défaut de compatibilité des services et données du Géoportail avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou l'Utilisateur Final,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,

- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services du Géoportail pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs,
- atteinte du plafond technique défini pour la licence,
- non-respect par le Licencié ou l'Utilisateur Final de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance des services du Géoportail pour cas de force majeure.
- non-respect par le Licencié et/ou les Utilisateurs Finaux des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle.
- utilisation par le Licencié de services ou données indiquées comme étant expérimentaux ou en phase de test.

7.4 Plafond technique : L'accès à l'API du Géoportail par les Utilisateurs Finaux est plafonné service par service selon des valeurs définies dans la Licence. Les modalités d'application de ce plafond sont décrites dans le descriptif technique de l'API Géoportail. La consommation effective des services du Géoportail par les Utilisateurs Finaux du Licencié peut être suivie à tout moment sur le site professionnel de l'IGN.

Le plafond technique initial peut faire l'objet de révisions à la demande du Licencié. Pour obtenir un plafond technique supérieur, le Licencié est invité à contacter l'IGN qui s'efforcera de donner une suite favorable à sa demande en fonction de la capacité de l'infrastructure à la date de la demande.

35. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation de l'API du Géoportail donne lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du Licencié et de l'Utilisateur Final.

8.1 Les données à caractère personnel recueillies par l'IGN sur le Licencié et/ou l'Utilisateur Final font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seule destination la gestion des contrats de licence. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le Licencié et/ou l'Utilisateur Final disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire :

- Par courrier électronique à : geop_autres@geoportail.fr
- Ou à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris – 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

8.2 Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD PARCELLAIRE[®] avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

36. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-75 3 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité de Licencié ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès.

Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fera selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 6 des présentes conditions générales.

37. AGRÉMENT DE L'OFFRE

Lorsque la Licence est accordée sous le régime de la tarification à l'Utilisateur Final, et préalablement à la mise sur le marché par le Licencié du site internet ou de l'application permettant l'accès aux services et données du Géoportail, le Licencié soumettra son offre à l'IGN qui procèdera à sa vérification afin de contrôler que ses spécifications et fonctionnalités sont conformes à celles annoncées par le Licencié et qu'elles respectent les présentes conditions générales.

La décision d'agrément sera notifiée par l'IGN dans un délai maximal de trois semaines suivant la réception des moyens de vérification de l'offre et des documents susvisés. Toute décision de refus d'agrément sera motivée. Le Licencié ne pourra commercialiser son offre qu'à compter de la date de notification de l'agrément.

Pendant toute la durée du contrat de licence d'exploitation, toute modification des spécifications et fonctionnalités de l'offre mettant en cause notamment le traitement et les modalités d'utilisation des services et données du Géoportail devra être soumise à l'accord exprès de l'IGN.

L'IGN disposera d'un délai de six semaines à compter de la présentation de la demande de modification par le Licencié pour lui faire connaître sa décision d'acceptation ou de refus. L'accord de l'IGN fera l'objet d'un avenant modificatif du contrat de licence d'exploitation sur les spécifications et fonctionnalités de l'offre.

La mise sur le marché d'une version de l'offre qui n'aurait pas reçu l'agrément de l'IGN entraînera la résiliation de plein droit du contrat de licence sans que le Licencié puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

Pendant toute la durée de la licence, l'IGN pourra demander que le Licencié lui communique un moyen d'accès à l'offre et à sa documentation, afin de vérifier que les modalités définies par la licence sont respectées. L'IGN s'engage alors à n'utiliser les moyens et fichiers mis à sa disposition que pour les besoins de cette vérification.

38. LABEL « DONNÉES IGN »

L'IGN a mis en place un label de qualité matérialisé par un logo spécifique « Données IGN » pour les produits et services respectant ses valeurs et ne portant en aucune façon atteinte à sa notoriété.

Le site internet ou l'application du Licencié doit répondre aux critères suivants :

- respect des règles cartographiques de lisibilité et d'esthétisme que l'IGN apporte à ses propres fonds cartographiques ou/et bases de données ;
- pour les produits et services numériques ou en ligne, respect d'une bonne qualité d'affichage des données ;
- cohérence de l'échelle d'affichage des données en fonction de leur qualité géométrique.

La labellisation du site internet ou de l'application sera notifiée par l'IGN lors de la procédure d'agrément du site internet ou de l'application du Licencié

Le logo « Données IGN » sera apposé sur le produit ou service conformément aux règles en vigueur à l'IGN.

La labellisation peut être retirée sans préavis si les conditions d'attribution ne sont plus respectées.

39. CONDITIONS FINANCIÈRES, MODALITÉS DE FACTURATION ET DE RÈGLEMENT

La licence API Pro du Géoportail donne lieu au règlement à l'IGN de redevances définies par le barème public en vigueur.

Lorsque la Licence est accordée sous le régime de la tarification à l'Utilisateur Final, elle fait l'objet d'une déclaration trimestrielle des ventes.

A compter de la mise sur le marché du site internet ou de l'application soumis à cette obligation, le Licencié adressera à l'IGN un relevé des ventes au plus tard le 20 du trimestre calendaire suivant l'échéance précisée dans le contrat, comportant :

- la liste et le descriptif des contrats conclus par le Licencié avec ses Clients mentionnant clairement les services du Géoportail concernés, le type de licence, la durée, les options souscrites, la consommation,
- le montant hors taxes de chaque contrat conclu par le Licencié avec ses Clients, décompté selon le barème public en vigueur.

Tout accès aux services du Géoportail au-delà de la période d'essai est réputé vendu.

L'IGN émettra une facture du montant des redevances correspondantes, majoré de la T.V.A. au taux en vigueur à la date de facturation.

Le règlement des factures s'effectue au comptant, par virement au compte ouvert au nom de l'agent comptable de l'IGN.

Tout paiement tardif est assorti de pénalités de retard. Celles-ci sont dues à compter du lendemain du jour de la date limite de paiement figurant sur la facture et courent jusqu'à la date de paiement effectif de celle-ci. Elles sont calculées par le débiteur, par jours francs, par mois - chaque mois étant réputé comporter 30 jours - et par année - chaque année étant réputée comporter 360 jours - et sont réglées lors du paiement effectif de la facture. Le taux des pénalités est égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le Licencié tiendra son état général des ventes et tous documents utiles à la disposition de l'IGN ou de toute société mandatée par l'IGN disposant de la qualité d'expert-comptable, aux fins de consultation et de vérification des relevés, pendant les jours et heures ouvrés, à son siège social ou à son établissement principal en France métropolitaine.

40. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT

Les licences visées aux présentes CGU sont concédées pour une durée de un (1) an, tacitement renouvelable pour deux périodes de un (1) an. Chaque résiliation par le licencié doit faire l'objet d'une demande expresse sur le site professionnel de l'IGN au plus tard quinze (15) jours avant chaque échéance annuelle.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence, des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut résilier la licence du Licencié ou suspendre l'accès d'un Utilisateur Final du Licencié en cas de non-respect de celles-ci. La résiliation ou la suspension sont de plein droit, sans que le Licencié ou l'Utilisateur Final puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion n'ayant pas fait l'objet d'un début d'utilisation ne seront plus valables et ne pourront être utilisés ou distribués par le Licencié. Le Licencié s'engage à détruire toutes les copies de ces éléments en sa possession;
- le Licencié n'aura plus aucun des droits énoncés par sa licence ;

L'arrivée à terme ou la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit est sans incidence sur le règlement des redevances dues à l'IGN et non réglées à la date d'échéance ou de résiliation du contrat.

41. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

14.1 Evolutions techniques, réglementaires et économiques

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux documents contractuels (barème, descriptif technique), y compris les présentes conditions générales et les conditions générales d'utilisation finale.

Le Licencié accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats de licence en cours dès lors qu'il n'en résulte, aucune augmentation de prix, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels, auxquelles le Licencié a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause l'engagement initial du Licencié.

14.2 Cas fortuit

L'IGN a la faculté de modifier unilatéralement les documents contractuels en cas d'événement imprévisible et externe à l'IGN l'empêchant sérieusement d'exécuter ses propres engagements convenus lors de la souscription du contrat de licence par le Licencié. Dans ce cas, le Licencié a le droit de résilier le contrat de licence s'il ne consent pas aux modifications apportées par l'IGN et ce, sans prétendre à la moindre indemnisation. Pour les contrats de licence convenus à titre onéreux, le Licencié ne peut prétendre qu'au remboursement suivant :

- si le Licencié est sous la tarification à l'utilisateur final, il ne peut avoir droit qu'au remboursement de la part de la somme perçue par l'IGN couvrant la durée contractuelle restant à courir à compter de la réception par courrier AR de la demande de résiliation,

- si le Licencié est sous la tarification à la consommation, il ne peut avoir droit qu'au remboursement des transactions non consommées.

Le Licencié accepte sans réserve les conditions du droit de résiliation de l'Utilisateur final dans le cas visé à la clause 11.2 des CGUF et prévoit avant tout engagement de l'Utilisateur final à utiliser les services et données du Géoportail par le biais du site ou de l'application du Licencié les conditions de remboursement de l'Utilisateur final en cas d'exercice de son droit de résiliation prévu à la clause 11.2 des CGUF.

42. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le Licencié sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

43. DÉFINITIONS

API du Géoportail : « interface de Programmation d'Applications » - bibliothèque logicielle - créée par l'IGN pour permettre aux développeurs de créer des applications ou des sites utilisant des services ou des données du Géoportail.

CGU : les présentes conditions générales.

CGUF : les conditions générales d'utilisation finale

Donnée du Géoportail : ensemble de Données dont l'IGN détient la propriété ou le droit de diffusion, et qui sont fournies au travers des services du Géoportail et auxquels on peut accéder via un site internet ou une application.

Documentation Développeur : toute table des matières, documentation des classes et méthodes, tout fragment de code et toute autre documentation relative aux services et données du Géoportail.

Données cartographiques et forestières de l'IGN : ensemble des données issues des productions cartographiques de l'IGN, telles que les SCAN, ou issues des bases de données forestières de l'IGN.

Donnée Dérivée : toute donnée créée par le Licencié, ou un Utilisateur Final, à partir des données du Géoportail, grâce au développement et à l'utilisation du site internet ou de l'application du Licencié.

Reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail : Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème des données du Géoportail, sur une fraction non négligeable du territoire.

Service du Géoportail : ensemble de fonctionnalités exposées sur internet par l'infrastructure du Géoportail, permettant en temps réel et de manière distante, soit la consultation de données (par exemple l'affichage simple de carte), soit du stockage soit du traitement de données.

Transaction : requête faite sur un service du Géoportail générant en réponse un Donnée du Géoportail (nouvel affichage cartographique, résultat de recherche, etc.). Le mode de dénombrement de la transaction est détaillé dans le descriptif technique du service considéré. Pour le service d'images tuilées, 16 imageries seront considérées comme une transaction.

Usage documentaire : utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données IGN ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur Final : personne physique utilisant le site internet ou l'application du Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail via un réseau de communications électroniques.

Usage privé de l'Utilisateur final : par usage privé d'Utilisateur Final on entend l'usage des services par une personne physique pour la satisfaction de ses besoins propres, à l'exclusion de toute utilisation collective, y compris d'usages collectifs d'entreprise ou d'association. Est réputé à l'usage privé de l'Utilisateur Final tout site internet ou application pour lesquels l'accès à l'API du Géoportail est libre et gratuit.

Usage professionnel : tout usage autre que l'usage privé de l'Utilisateur Final.

Conditions générales d'utilisation finale pour une utilisation privée des géoservices de Géoportail

5. CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite l'API Géoportail qui permet à un Licencié d'intégrer dans des sites internet et applications les services et données du Géoportail en vue de fournir un accès à ces services et données aux Utilisateurs Finaux.

En vous connectant à un site internet ou une application d'un Licencié, vous êtes Utilisateur Final de l'API du Géoportail au sens des présentes conditions générales et vous engagez à les respecter en toutes leurs dispositions. Ces conditions générales d'utilisation finale définissent vos droits et obligations vis-à-vis de l'IGN. Leur objet n'est pas de régir le rapport contractuel entre vous et le Licencié.

44. LES SERVICES ET DONNÉES ACCESSIBLES

Le Licencié vous propose via son site internet ou son application un accès à des services et données du Géoportail. L'IGN vous accorde, à titre non exclusif, des droits d'utilisation de ces services et données pour votre seul usage privé, à l'exclusion de tout usage professionnel.

La spécification des services et données du Géoportail est évolutive et remise à jour de proche en proche. La spécification en vigueur est détaillée dans le descriptif technique de l'API du Géoportail.

Certains services et données du Géoportail, notamment des services et données provenant de tiers ou sur lesquels des tiers détiennent des droits, peuvent comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Vous devez en prendre connaissance auprès du Licencié.

45. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE L'API GÉOPORTAIL

La fourniture de l'accès aux services et données du Géoportail au sein du site internet ou de l'application sont de la seule responsabilité du Licencié. Lorsque le Licencié vous fournit des éléments techniques de connexion (clés, identifiants, mots de passe, etc.) permettant l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail, vous êtes responsable de leur utilisation.

Les modalités contractuelles d'accès (durée, quantité, données accessibles, tarifs) sont fixées par le Licencié conformément à sa Licence avec l'IGN. Il vous appartient de respecter ces modalités d'accès.

Il n'est pas possible à l'IGN de fournir directement à l'Utilisateur Final un accès à l'application du Licencié ou des éléments techniques de connexion en lieu et place du Licencié.

46. DROITS ACCORDÉS À L'UTILISATEUR FINAL

Vous êtes autorisé à accéder pour votre seul usage privé aux services et données du Géoportail proposés par le Licencié. Cet accès se fait obligatoirement via le site internet ou l'application du Licencié.

Le Licencié peut en outre vous autoriser à :

- afficher des données de tiers ou créer des données dès lors que celles-ci ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail ;
- imprimer pour votre usage privé des données de Géoportail dans la limite d'un format A4 pour une résolution de 150 dpi (environ 1230*1750 pixels). La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ». Cette autorisation est portée au format A3 dans le cas d'un abonnement.

réutiliser pour votre usage documentaire sans coordonnées de géoréférencement des données du Géoportail sans limitation de format. La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ». **Mise en cache de données** : le téléchargement, le stockage et/ou l'archivage des données du Géoportail, quel que soit le support, est strictement interdit, sauf le Licencié vous l'autorise conformément à sa licence avec l'IGN. Dans ce cas, le téléchargement et le stockage pendant toute la durée de votre abonnement des

données que vous avez consultées est autorisé, dans le but d'y accéder plus rapidement dans le site internet ou l'application du Licencié, y compris hors connexion.

La mise en cache de données IGN au-delà des données consultées par l'Utilisateur Final est possible si le Licencié vous l'autorise conformément à sa licence avec l'IGN

Un stockage immédiat, automatique, et temporaire de données en vue d'améliorer la performance de fonctionnement de l'application pendant la seule durée de votre connexion (cache) est autorisé.

Plafond technique : votre accès à l'API du Géoportail est plafonné service par service, selon le contrat passé entre le Licencié et l'IGN. Les modalités d'application de ce plafond sont décrites dans le descriptif technique de l'API Géoportail.

Période d'évaluation : le Licencié peut vous proposer d'évaluer les services et données du Géoportail pendant une période d'essai gratuite et non reconductible d'une durée maximale de sept jours. Lorsque c'est le cas, c'est dans le but de vous permettre de prendre connaissance de leur teneur, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation à vos usages.

47. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR FINAL

Vous vous engagez à respecter les modalités contractuelles d'accès (durée, quantité, données accessibles, tarifs) fixées par le Licencié conformément à sa Licence avec l'IGN.

Protection des éléments techniques de connexion : vous êtes responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiants, mots de passe, clés, etc.) qui vous sont fournis pour permettre votre accès aux services et données du Géoportail. Il vous incombe d'alerter le Licencié sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à votre disposition.

Accès loyal et sincère : vous vous engagez à ne pas utiliser ou fournir d'accès aux services et données du Géoportail par des moyens autres que ceux proposés par le Licencié. Vous ne devez pas mettre en œuvre de mesures qui auraient pour effet de fausser sa consommation réelle des services ou des données du Géoportail.

Respect des conditions d'utilisation de la marque Géoportail : Lorsque l'API du Géoportail transmet des mentions de copyright, les logos des organismes producteurs de données géographiques et le logo « Géoportail », vous n'êtes pas autorisé à retirer ces éléments qui doivent apparaître dès lors que les données du Géoportail sont affichées au sein du site internet ou de l'application.

Vous vous engagez à ne pas utiliser le site internet ou l'application du Licencié pour une activité explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibés par la loi, notamment :

- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violents, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageant de tels comportements;
- encourageant ou facilitant toute activité illégale ;
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses ;
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

48. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. Les services du Géoportail

L'API du Géoportail et ses services sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. En accédant aux services du Géoportail, vous ne disposez que d'un droit d'utilisation de ceux-ci. La concession accordée relève d'un simple droit d'usage selon les modalités définies par les présentes Conditions générales d'utilisation finale.

6.2. Données du Géoportail et Marque Géoportail

L'IGN détient les droits de propriété intellectuelle sur la Marque Géoportail et sur les données du Géoportail ou est habilité à diffuser ces données par les tiers détenteurs de ces droits.

Votre accès à la Marque Géoportail et aux données du Géoportail n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN ou des tiers. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation, selon les modalités définies par les présentes conditions générales d'utilisation finale.

6.3 Données Dérivées

Les services visés à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) «extraction» : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) «réutilisation»: toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

49. RESPONSABILITÉ

7.1 L'IGN s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu aux services et données du Géoportail. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect de vos obligations en tant qu'Utilisateur Final, du respect par le Licencié de ses obligations, des périodes de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs, et des éventuelles mesures de plafond technique collectif telles que précisées dans le descriptif technique de l'API du Géoportail.

L'IGN, n'hébergeant pas le site internet ou l'application du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial qui vous est fourni, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité du site internet ou de l'application du Licencié.

Les Données Dérivées constituées par le Licencié ou vous-même à partir des données du Géoportail n'engagent que leur responsabilité.

7.2. L'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du Licencié qu'à votre égard et à celui des tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution de ses obligations. La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation des services et des données du Géoportail avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final
- défaut de compatibilité des services et données du Géoportail avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou vous-même,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services du Géoportail pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs, de plafond technique,
- non-respect par le Licencié ou vous-même de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance des services du Géoportail pour cas de force majeure.

- non-respect par le Licencié et/ou vous-même des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle.

Vous êtes informé du fait qu'en tout état de cause, le service rendu fait l'objet de la garantie légale contre les conséquences des défauts ou vices cachés.

50. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation de l'API du Géoportail donne lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du Licencié et de l'Utilisateur Final.

8.1. Les données à caractère personnel recueillies par l'IGN sur le Licencié et/ou l'Utilisateur Final font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seule destination la gestion des contrats de licence. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le Licencié et/ou l'Utilisateur Final disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire :

- Par courrier électronique à : geop_autres@geoportail.fr
- Ou à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris – 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

8.2 Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD PARCELLAIRE[®] avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

51. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-75 3 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité de Licencié ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès. Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fera selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 6 des présentes conditions générales.

52. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT

Les droits visés par les présentes conditions générales d'utilisation finale le sont pour la durée souscrite auprès du Licencié. A défaut, les droits accordés le sont pour la seule durée de votre session d'Utilisateur Final.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence accordée au Licencié, des conditions générales et des présentes conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut de plein droit résilier la licence du Licencié ou d'interrompre votre accès d'Utilisateur Final en cas de non-respect de celles-ci.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion n'ayant pas fait l'objet d'un début d'utilisation ne seront plus valables ;
- vous n'aurez plus aucun des droits énoncés par sa licence ;

Par exception, les abonnements ayant fait l'objet d'un début d'utilisation et du paiement des redevances correspondantes par le Licencié demeurent valables pour la durée souscrite; pendant cette durée, le Licencié aura l'obligation de maintenir votre possibilité d'accès aux données et services du Géoportail et est seul reste responsable vis-à-vis de vous des préjudices subis en cas de non-respect de cette obligation.

53. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

11.1 Evolutions techniques, réglementaires et économiques

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux présentes conditions générales d'utilisation finale, ainsi qu'au descriptif technique.

L'Utilisateur final accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats en cours de l'Utilisateur final dès lors qu'il n'en résulte exclusivement, aucune augmentation de prix, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels auxquelles l'Utilisateur finale a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause son engagement initial.

11.2 Cas fortuit

L'IGN conserve la faculté de modifier unilatéralement les présentes conditions générales, ainsi que le descriptif technique, en cas d'événement imprévisible et externe à l'IGN l'empêchant sérieusement d'exécuter ses propres obligations convenues lors de l'engagement de l'Utilisateur final à respecter les documents contractuels.

Dans ce cas, l'Utilisateur final a le droit de mettre un terme à son engagement et à l'utilisation des services et données du Géoportail, s'il ne consent pas aux modifications apportées uniquement par l'IGN et ce, sans prétendre à la moindre indemnisation, que ce soit auprès de l'IGN ou du Licencié.

Si l'Utilisateur final a convenu d'un contrat à titre onéreux avec le Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail, l'Utilisateur final ne peut prétendre à un éventuel remboursement de ce qui n'a pas été consommé en matière de services et données du Géoportail qu'auprès du Licencié.

54. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et l'Utilisateur Final sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

55. DÉFINITIONS

API du Géoportail

« Interface de Programmation d'Applications » - bibliothèque logicielle - créée par l'IGN pour permettre aux développeurs de créer des applications ou des sites utilisant des services ou des données du Géoportail.

CGUF

Les présentes conditions générales d'utilisation finale.

Donnée du Géoportail

Ensemble des Données dont l'IGN détient la propriété ou le droit de diffusion, et qui sont fournies au travers des services du Géoportail et auxquels on peut accéder via un site internet ou une application.

Donnée Dérivée

Toute donnée créée par le Licencié, ou un Utilisateur Final, à partir des données du Géoportail, grâce au développement et à l'utilisation du site internet ou de l'application du Licencié.

Reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème des données du Géoportail, sur une fraction non négligeable du territoire.

Service du Géoportail

Ensemble de fonctionnalités exposées sur internet par l'infrastructure du Géoportail, permettant en temps réel et de manière distante, soit la consultation de données (par exemple l'affichage simple de carte), soit du stockage soit du traitement de données.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données IGN ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur Final

Personne physique utilisant le site internet ou l'application du Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail via un réseau de communications électroniques.

Usage privé de l'Utilisateur final

Par usage privé d'Utilisateur Final on entend l'usage des services par une personne physique pour la satisfaction de ses besoins propres, à l'exclusion de toute utilisation collective, y compris d'usages collectifs d'entreprise ou d'association. Est réputé à l'usage privé de l'Utilisateur Final tout site internet ou application pour lesquels l'accès à l'API du Géoportail est libre et gratuit.

Usage professionnel

Tout usage autre que l'usage privé de l'Utilisateur Final.

Conditions générales d'utilisation finale pour une utilisation professionnelle des géoservices de Géoportail

1. CHAMP D'APPLICATION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) édite l'API Géoportail qui permet d'intégrer dans des sites internet et applications les services et données du Géoportail en vue de fournir un accès à ces services et données aux Utilisateurs Finaux.

En vous connectant à un site internet ou une application d'un Licencié, vous êtes Utilisateur Final de l'API du Géoportail au sens des présentes conditions générales et vous engagez à les respecter en toutes leurs dispositions. Ces conditions générales d'utilisation finale définissent vos droits et obligations vis-à-vis de l'IGN. Leur objet n'est pas de régir le rapport contractuel entre vous et le Licencié.

2. LES SERVICES ET DONNÉES ACCESSIBLES

Le Licencié vous propose via son site internet ou son application un accès à des services et données du Géoportail. L'IGN vous accorde, à titre non exclusif, des droits d'utilisation de ces services et données pour un usage professionnel.

La spécification des services et données du Géoportail est évolutive et remise à jour de proche en proche. La spécification en vigueur est détaillée dans le descriptif technique de l'API du Géoportail.

Certains services et données du Géoportail, notamment des services et données provenant de tiers ou sur lesquels des tiers détiennent des droits, peuvent comporter des conditions d'utilisation et restrictions spécifiques. Vous devez en prendre connaissance auprès du Licencié.

3. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE L'API GÉOPORTAIL

La fourniture de l'accès aux services et données du Géoportail au sein du site internet ou de l'application sont de la seule responsabilité du Licencié. Lorsque le Licencié vous fournit des éléments techniques de connexion (clés, identifiants, mots de passe, etc.) permettant l'accès du site internet ou de l'application du Licencié aux services et données du Géoportail, vous êtes responsable de leur utilisation.

Les modalités contractuelles d'accès (durée, quantité, données accessibles, tarifs) sont fixées par le Licencié conformément à sa Licence avec l'IGN. Il vous appartient de respecter ces modalités d'accès.

Il n'est pas possible à l'IGN de fournir directement à l'Utilisateur Final un accès à l'application du Licencié ou des éléments techniques de connexion en lieu et place du Licencié.

4. DROITS ACCORDÉS À L'UTILISATEUR FINAL

Vous êtes autorisé à accéder pour un usage professionnel aux services et données du Géoportail proposés par le Licencié. Cet accès se fait obligatoirement via le site internet ou l'application du Licencié.

Le Licencié peut en outre vous autoriser à :

- afficher des données de tiers ou créer des données dès lors que celles-ci ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail ;
- réutiliser pour votre usage documentaire sans coordonnées de géoréférencement des données du Géoportail sans limitation de format. La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».
- imprimer pour votre usage privé des données de Géoportail dans la limite d'un format A4 pour une résolution de 150 dpi (environ 1230*1750 pixels). La fonction d'impression, lorsqu'elle est proposée sur des données IGN, doit assurer une insertion du copyright « © IGN [année] ».

Mise en cache de données : le téléchargement, le stockage et/ou l'archivage des données du Géoportail, quel que soit le support, est strictement interdit, sauf si vous êtes bénéficiaire d'une licence sur les données concernés. Dans ce cas, le téléchargement et le stockage pendant toute la durée de votre licence des données que vous avez consultées est autorisé, dans le but d'y accéder plus rapidement dans le site internet ou l'application du Licencié, y compris hors connexion.

La mise en cache de données IGN au-delà des données consultées par l'Utilisateur Final est possible, selon le contrat passé entre le Licencié et l'IGN. Elle donne lieu au paiement d'une redevance supplémentaire correspondant à la surface concernée.

Un stockage immédiat, automatique, et temporaire de données en vue d'améliorer la performance de fonctionnement de l'application pendant la seule durée de votre connexion (cache) est autorisé.

Plafond technique : votre accès à l'API du Géoportail est plafonné service par service, selon le contrat passé entre le Licencié et l'IGN. Les modalités d'application de ce plafond sont décrites dans le descriptif technique de l'API Géoportail.

Période d'évaluation : le Licencié peut vous proposer d'évaluer les services et données du Géoportail pendant une période d'essai gratuite et non reconductible d'une durée maximale de trente jours. Lorsque c'est le cas, c'est dans le but de vous permettre de prendre connaissance de leur teneur, de leur qualité et de leurs spécifications, de tester leur adaptation à vos usages.

5. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR FINAL

Vous vous engagez à respecter les modalités contractuelles d'accès (durée, quantité, données accessibles, tarifs) fixées par le Licencié conformément à sa Licence avec l'IGN

Protection des éléments techniques de connexion : vous êtes responsable de la bonne utilisation des éléments techniques de connexion (identifiants, mots de passe, clés, etc.) qui vous sont fournis pour permettre votre accès aux services et données du Géoportail. Il vous incombe d'alerter le Licencié sans délai de toute utilisation anormale ou frauduleuse des éléments techniques de connexion à votre disposition.

Accès loyal et sincère : vous vous engagez à ne pas utiliser ou fournir d'accès aux services et données du Géoportail par des moyens autres que ceux proposés par le Licencié. Vous ne devez pas mettre en œuvre de mesures qui auraient pour effet de fausser sa consommation réelle des services ou des données du Géoportail.

Respect des conditions d'utilisation de la marque Géoportail : Lorsque l'API du Géoportail transmet des mentions de copyright, les logos des organismes producteurs de données géographiques et le logo « Géoportail », vous n'êtes pas autorisé à retirer ces éléments qui doivent apparaître dès lors que les données du Géoportail sont affichées au sein du site internet ou de l'application.

Vous vous engagez à ne pas utiliser le site internet ou l'application du Licencié pour une activité explicitement ou indirectement en lien avec des sites et/ou applications proposant des données prohibés par la loi, notamment :

- incitant à la haine ou proférant des menaces, harcèlements, rumeurs, terreurs, ou qui encouragent et/ou facilitent de tels agissements envers un tiers,
- véhiculant des données racistes, immorales, violents, obscènes, pornographiques, pédophiles ou encourageant de tels comportements;
- encourageant ou facilitant toute activité illégale ;
- véhiculant des informations diffamatoires, trompeuses, déformées ou fausses ;
- portant atteinte à la vie privée d'un tiers.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. Les services du Géoportail

L'API du Géoportail et ses services sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. En accédant aux services du Géoportail, vous ne disposez que d'un droit d'utilisation de ceux-ci. La concession accordée relève d'un simple droit d'usage selon les modalités définies par les présentes Conditions générales d'utilisation finale.

6.2. Données du Géoportail et Marque Géoportail

L'IGN détient les droits de propriété intellectuelle sur la Marque Géoportail et sur les données du Géoportail ou est habilité à diffuser ces données par les tiers détenteurs de ces droits.

Votre accès à la Marque Géoportail et aux données du Géoportail n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN ou des tiers. La concession accordée relève d'un simple droit d'utilisation, selon les modalités définies par les présentes conditions générales d'utilisation finale.

6.3 Données Dérivées

Les services visés à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) «extraction» : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) «réutilisation»: toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

7. RESPONSABILITÉ

7.1 L'IGN s'engage à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu aux services et données du Géoportail. Cet engagement de l'IGN est valable sous réserve du respect de vos obligations en tant qu'Utilisateur Final, du respect par le Licencié de ses obligations, des périodes de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs, et des éventuelles mesures de plafond technique collectif telles que précisées dans le descriptif technique de l'API du Géoportail.

L'IGN, n'hébergeant pas le site internet ou l'application du Licencié, n'exerce matériellement ou contractuellement aucun contrôle sur sa gestion ou sur le contenu éditorial qui vous est fourni, et ne saurait être tenu responsable d'une quelconque façon de ces données ou des liens avec d'autres données fournis sous la responsabilité exclusive du Licencié, ainsi que de la performance et de la disponibilité du site internet ou de l'application du Licencié.

Les Données Dérivées constituées par le Licencié ou vous-même à partir des données du Géoportail n'engagent que leur responsabilité.

7.2. L'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du Licencié qu'à votre égard et à celui des tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution de ses obligations. La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- inadéquation des services et des données du Géoportail avec les besoins du Licencié et/ou de l'Utilisateur Final
- défaut de compatibilité des services et données du Géoportail avec les systèmes informatiques utilisés par le Licencié ou vous-même,
- défaut de fiabilité des services proposés par le Licencié,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité des services du Géoportail pour des raisons de maintenance, d'entretien, de mise à jour des serveurs, de plafond technique,

- non-respect par le Licencié ou vous-même de ses obligations,
- interruption et/ou de défaillance des services du Géoportail pour cas de force majeure,
- non-respect par le Licencié et/ou vous-même des termes de la licence sous laquelle est mise à disposition la bibliothèque logicielle.

8. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation de l'API du Géoportail donne lieu à la collecte et au stockage de données à caractère personnel du Licencié et de l'Utilisateur Final.

8.1. Les données à caractère personnel recueillies par l'IGN sur le Licencié et/ou l'Utilisateur Final font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seule destination la gestion des contrats de licence. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, le Licencié et/ou l'Utilisateur Final disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire :

- Par courrier électronique à : geop_autres@geoportail.fr
- Ou à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris – 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

8.2 Toute interconnexion ou rapprochement des données de la BD PARCELLAIRE® avec des données à caractère personnel doit faire l'objet des formalités requises auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

9. DONNÉES IGN ET DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique les données IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-75 3 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs.
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L-124-1 du code de l'environnement).

En conséquence, les autorités publiques ou personnes morales visées à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et à l'article L-124.3 du code de l'environnement, détenant ou recevant des données IGN en qualité de Licencié ou d'utilisateur, ne peuvent les mettre à disposition du public en vertu du droit d'accès. Lorsque ces autorités sont amenées, au titre des textes susvisés, à communiquer au public des documents administratifs et/ou des informations environnementales établis par leurs soins ou pour leur compte à partir des données de l'IGN, cette communication se fera selon les mêmes conditions que celles prévues par l'article 6 des présentes conditions générales.

10. DURÉE, RÉSILIATION ET FIN DE CONTRAT

Les droits visés par les présentes conditions générales d'utilisation finale le sont pour la durée souscrite auprès du Licencié. A défaut, les droits accordés le sont pour la seule durée de votre session d'Utilisateur Final.

L'IGN se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier que les dispositions de la licence accordée au Licencié, des conditions générales et des présentes conditions générales d'utilisation finale sont respectées. L'IGN peut de plein droit résilier la licence du Licencié ou d'interrompre votre accès d'Utilisateur Final en cas de non-respect de celles-ci.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation du contrat de licence pour quelque cause que ce soit :

- les éléments techniques de connexion n'ayant pas fait l'objet d'un début d'utilisation ne seront plus valables ;
- vous n'aurez plus aucun des droits énoncés par sa licence ;

Par exception, les abonnements ayant fait l'objet d'un début d'utilisation et du paiement des redevances correspondantes par le Licencié demeurent valables pour la durée souscrite; pendant cette durée, le Licencié aura l'obligation de maintenir votre possibilité d'accès aux données et services du Géoportail et est seul responsable vis-à-vis de vous des préjudices subis en cas de non-respect de cette obligation.

11. MODIFICATION UNILATÉRALE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

11.1 Evolutions techniques, réglementaires et économiques

Afin de s'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et économiques de ses services, l'IGN se réserve le droit d'apporter unilatéralement à tout moment des modifications aux présentes conditions générales d'utilisation finale, ainsi qu'au descriptif technique.

L'Utilisateur final accepte que les modifications unilatérales s'appliquent aux contrats en cours de l'Utilisateur final dès lors qu'il n'en résulte exclusivement, aucune augmentation de prix, aucune altération de la qualité des services et données, et que les caractéristiques essentielles des documents contractuels auxquelles l'Utilisateur finale a subordonné son engagement ne font l'objet d'aucune modification de nature à remettre substantiellement en cause son engagement initial.

11.2 Cas fortuit

L'IGN conserve la faculté de modifier unilatéralement les présentes conditions générales, ainsi que le descriptif technique, en cas d'événement imprévisible et externe à l'IGN l'empêchant sérieusement d'exécuter ses propres obligations convenues lors de l'engagement de l'Utilisateur final à respecter les documents contractuels.

Dans ce cas, l'Utilisateur final a le droit de mettre un terme à son engagement et à l'utilisation des services et données du Géoportail, s'il ne consent pas aux modifications apportées uniquement par l'IGN et ce, sans prétendre à la moindre indemnisation, que ce soit auprès de l'IGN ou du Licencié.

Si l'Utilisateur final a convenu d'un contrat à titre onéreux avec le Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail, l'Utilisateur final ne peut prétendre à un éventuel remboursement de ce qui n'a pas été consommé en matière de services et données du Géoportail qu'auprès du Licencié.

12. LOI – JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et l'Utilisateur Final sur leur interprétation et leur exécution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsque le litige relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

13. DÉFINITIONS

API du Géoportail

« Interface de Programmation d'Applications » - bibliothèque logicielle - créée par l'IGN pour permettre aux développeurs de créer des applications ou des sites utilisant des services ou des données du Géoportail.

CGUF

Les présentes conditions générales d'utilisation finale.

Documentation Développeur

Toute table des matières, documentation des classes et méthodes, tout fragment de code et toute autre documentation relative aux services et données du Géoportail.

Donnée Dérivée

Toute donnée créée par le Licencié, ou un Utilisateur Final, à partir des données du Géoportail, grâce au développement et à l'utilisation du site internet ou de l'application du Licencié.

Reconstitution d'une partie substantielle des données du Géoportail

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème des données du Géoportail, sur une fraction non négligeable du territoire.

Service du Géoportail

Ensemble de fonctionnalités exposées sur internet par l'infrastructure du Géoportail, permettant en temps réel et de manière distante, soit la consultation de données (par exemple l'affichage simple de carte), soit du stockage soit du traitement de données.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document, pour mettre en consultation une information où les données IGN ne constituent pas un élément essentiel du document. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Utilisateur Final

Personne physique utilisant le site internet ou l'application du Licencié pour accéder aux services et données du Géoportail via un réseau de communications électroniques.

Conditions d'utilisation du service de consultation INSPIRE

14. CADRE GENERAL

L'IGN concède à un licencié, à titre non exclusif et non transférable, un droit d'utilisation gratuit du service de consultation INSPIRE de l'IGN sans qu'il en retire un avantage économique direct ou indirect.

Toute utilisation du service de consultation INSPIRE vaut engagement du licencié à respecter et à faire respecter les présentes conditions d'utilisation (CU).

Par usage ne procurant aucun avantage économique direct ou indirect, on entend tout usage en dehors d'un quelconque contexte économique, caractérisé par l'absence de gain, qu'il soit quantitatif/chiffrable (chiffre d'affaires), généré directement (prix) ou indirectement (publicité) par l'utilisation du service de consultation INSPIRE, ou qu'il soit qualitatif (positionnement sur le marché, publicité, bénéfice d'une notoriété, retombée commerciale, etc.).

15. LES DROITS DU LICENCIÉ

Le licencié est autorisé, sans limitation du nombre de postes et avec l'outil de son choix, à utiliser gratuitement le service de consultation INSPIRE de l'IGN. Celui-ci permet d'afficher les données INSPIRE de l'IGN pour :

- naviguer, changer d'échelle, opter pour une vue panoramique,
- superposer plusieurs séries de données consultables,
- afficher les légendes ainsi que tout contenu pertinent de métadonnées,
- reproduire les données à des fins documentaires, c'est-à-dire pour illustrer un document destiné à délivrer des informations dont les données IGN ne constituent pas un élément essentiel,
- intégrer et afficher ses propres données en co-visualisation ou en complément,
- créer des données dérivées, si elles ne permettent pas la reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN.

Le licencié peut, également, intégrer les données dans des services gratuits accessibles en ligne et autoriser les utilisateurs finaux de tels services à consulter les données IGN, dans la limite des fonctionnalités du service de consultation INSPIRE de l'IGN,

Il peut être procédé à un stockage automatique immédiat et temporaire (cache) des données que l'utilisateur consulte dans la mémoire cache du terminal utilisé si ce stockage est uniquement lié à un impératif technique pour disposer du service de consultation. Ni le licencié, ni l'utilisateur ne sont autorisés à effectuer un quelconque téléchargement, stockage et/ou archivage des données, quel que soit le support, en dehors de ce cas.

16. DEMANDES DE LICENCE POUR LES DROITS NON CONCEDES PAR LES CU

Tout droit non explicitement concédé par les présentes CU doit faire l'objet d'une licence spécifique. Les demandes de licence sont faites auprès des unités commerciales de l'IGN, de ses diffuseurs agréés ou de l'espace professionnel sur le site Internet de l'IGN dont l'adresse est : <http://www.ign.fr>. Le catalogue des prix publics figure également sur ce site.

17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1. L'accès au service de consultation INSPIRE de l'IGN n'emporte pas acquisition des droits de propriété de l'IGN.

4.2. Des mentions de copyright, des logos des organismes producteurs de données géographiques et le logo « Géoportail » peuvent être affichées dans le service de consultation. Le licencié n'est pas autorisé à retirer ces éléments qui doivent apparaître dès lors que les données du Géoportail sont affichées.

Les mentions obligatoires suivantes doivent figurer sur toute représentation des données à *usage documentaire* quel qu'en soit le support : • copyright « © IGN – Année d'édition ou de référence des données géographiques de l'IGN » et, éventuellement, tout autre copyright affectant les données.

4.3. Données dérivées

Les licences visées à l'article 2 autorisent toutes les opérations d'utilisation comme référentiel géographique, vectorisation et croisement des données de l'IGN avec d'autres données appartenant au licencié ou provenant de tiers.

Le licencié est titulaire des droits de propriété intellectuelle du résultat de ces opérations. Il peut exercer ces droits conformément aux dispositions de la licence et sous réserve des droits de l'IGN. Il informe à cet effet les utilisateurs du résultat des dispositions du présent article.

Si ce résultat permet à des utilisateurs non autorisés au titre de la licence de procéder, soit à l'extraction et/ou la réutilisation d'une partie substantielle, soit à l'extraction et/ou la réutilisation répétée et systématique de parties non substantielles des données de l'IGN et dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale des données, lesdits utilisateurs devront détenir ou acquérir auprès de l'IGN les droits correspondants ; ces droits seront accordés gratuitement si leur valorisation, déterminée sur la base des barèmes publics en vigueur de l'IGN, n'excède pas 300 euros hors taxes par an.

Aux termes du présent article, on entend par :

- a) «extraction» : transfert permanent ou temporaire de tout ou partie des données IGN, sur quelque support, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit;
- b) «réutilisation»: toute forme de mise à la disposition de tout utilisateur de tout ou partie des données IGN par distribution de copies sur support papier ou numérique, par transmission en ligne ou sous d'autres formes, dont la diffusion d'œuvres dérivées.

18. DONNEES IGN ET DROIT D'ACCES A L'INFORMATION

Faisant l'objet d'une diffusion publique, les données de l'IGN ne sont pas soumises :

- aux dispositions du chapitre 1 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatives au droit d'accès aux documents administratifs,
- à l'exercice du droit d'accès à l'information environnementale (article L. 124-1 du code de l'environnement).

19. RESPONSABILITE

6.1. Le licencié s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter les présentes CU. Il informe expressément l'IGN de toute modification d'exploitation dépassant le cadre des CU.

Le non-respect des CU peut entraîner le refus de tout nouvel accès au service sans préjudice de toute action de droit. L'IGN se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier le respect des présentes CU et, à défaut de ce respect, d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

6.2. Le licencié reconnaît avoir eu communication des spécifications du service de consultation INSPIRE, des données INSPIRE de l'IGN et de leur date de référence. Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN fondé sur un défaut de convenance des spécifications des services et données aux utilisations souhaitées.

6.3. La responsabilité de l'IGN est limitée à la mise à disposition du service de consultation INSPIRE et à sa conformité aux spécifications techniques annoncées. L'IGN ne pourra être tenu pour responsable, tant à l'égard du licencié qu'à l'égard de tiers, qu'en cas de faute démontrée de sa part dans l'exécution des obligations découlant pour lui des présentes CU.

La responsabilité de l'IGN ne pourra notamment en aucun cas être recherchée et/ou engagée dans les cas suivants :

- défaut de compatibilité avec les systèmes informatiques utilisés,
- défaut de compatibilité du service de consultation INSPIRE avec les besoins du licencié ou des utilisateurs,
- interruption, défaillance, défaut éventuel de qualité du service de consultation INSPIRE pour des raisons de maintenance, d'entretien ou de mise à jour des serveurs,
- interruption et/ou défaillance du service de consultation INSPIRE en cas de force majeure.

6.4. Les données dérivées constituées par le licencié ou l'utilisateur n'engagent que leur responsabilité.

20. DUREE ET FIN DES DROITS CONCEDES

Les droits d'utilisation du service de consultation INSPIRE sont concédés pour une durée de 1 (un) an, renouvelée tacitement, le licencié pouvant informer l'IGN de son intention de ne pas renouveler son accès sur le site <http://api.ign.fr/géoportail/> avant chaque échéance annuelle.

A l'arrivée à terme ou à la résiliation de l'acceptation des CU pour quelque cause que ce soit, l'accès au service ne sera plus valable ; le licencié n'aura plus aucun des droits énoncés par les CU.

21. DONNEES NOMINATIVES

Les données nominatives recueillies par l'IGN concernant le licencié ou les utilisateurs font l'objet d'un traitement informatique ayant pour seul objet la gestion des contrats. L'utilisation du service de consultation INSPIRE donne lieu à la collecte et au stockage de données de connexion. Sont notamment collectés l'IP du poste client et la date d'appel. Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté, le licencié ou les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données les concernant. L'exercice de ce droit s'exerce à l'adresse suivante : IGN - SAV - 73 avenue de Paris - 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

22. LITIGES

Les présentes CU sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et le bénéficiaire sur leur interprétation et leur exécution, le litige est porté devant le tribunal administratif de Melun ou, le cas échéant, devant le tribunal judiciaire compétent de Créteil lorsqu'il relève de ses attributions, et ce même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toute clause contraire.

23. DEFINITIONS

Données INSPIRE de l'IGN

Données géographiques et compilations identifiables de données géographiques détenues par l'IGN correspondant à l'un des thèmes des annexes I, II et III de la directive 2007 / 2 / CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE):

- dénominations géographiques,
- unités administratives,
- adresses,
- parcelles cadastrales,
- réseaux de transport,
- hydrographie,
- altitude,
- occupation des terres,
- ortho-imagerie,
- bâtiments, services d'utilité publique et services publics, à l'exclusion de toute autre donnée ou série de données, notamment cartographique.

Licencié

Personne physique ou morale, service ou entité opérationnelle d'une personne morale, détenteur d'une licence régie par les présentes conditions d'utilisation du service de consultation INSPIRE de l'IGN

Utilisateur

Personne physique ou morale autorisée à utiliser au titre de la licence sus visée le service de consultation INSPIRE de l'IGN.

Reconstitution d'une partie substantielle des données de l'IGN

Traitement permettant d'isoler, de reconstituer et d'utiliser la totalité, ou un thème, des données de l'IGN, sur une fraction substantielle de l'emprise géographique couverte par les données concernées.

Usage documentaire

Utilisation à des fins d'illustration d'un document destiné à délivrer des informations dont les données IGN ne constituent pas un élément essentiel. Ce type d'usage est par essence non lucratif et ne recherche ni la valorisation, ni la promotion de l'objet social de ceux qui le mettent en œuvre.

Vos contacts IGN nationaux

- Si vous gérez des projets d'envergure nationale au sein d'une entreprise privée ou publique, d'un ministère ou d'un organisme sous tutelle, le Département des Grands Comptes est votre interlocuteur privilégié.

Département des Grands Comptes

Benoit Morando - 01 43 98 83 98
dgc@ign.fr

DGC Pôle Public

David Di-Marco - 01 43 98 85 94
dgc-public@ign.fr

DGC Pôle Entreprises

Frédéric Bonniot - 01 43 98 84 88
dgc-entreprises@ign.fr

DGC Pôle Export

dgc-export@ign.fr

- Si vous souhaitez devenir revendeur de données IGN (diffuseur) ou mettre en place des produits ou services commerciaux à valeur ajoutée sur nos données (licences d'exploitation) le département Diffusion et Licences d'exploitation Commerciales vous proposera les dispositifs spécialement adaptés à vos besoins.

Département Diffusion et Licences d'exploitation

Marcellin Prudham - 01 43 98 83 88

- . Pour devenir revendeur de données (diffuseur) :

diffusion-pro@ign.fr

- . Pour mettre en place un produit à valeur ajoutée (licences d'exploitation) :

lic-exploitation@ign.fr

- Si, en tant qu'organisme de la sphère publique et producteur de données géographiques, vous envisagez d'établir un partenariat avec l'IGN, la Direction des programmes de service public géographiques et forestiers (DPSP) est votre interlocuteur privilégié.

Direction des programmes de service public géographiques et forestiers

Jean-Marc Frémont
dpsp@ign.fr

- Si votre besoin relève de la géographie de défense ou spatiale, la direction Défense et Espace est votre interlocuteur privilégié.

Département des contrats

Patrick Maillet - 01 43 98 83 74
defense-et-espace@ign.fr

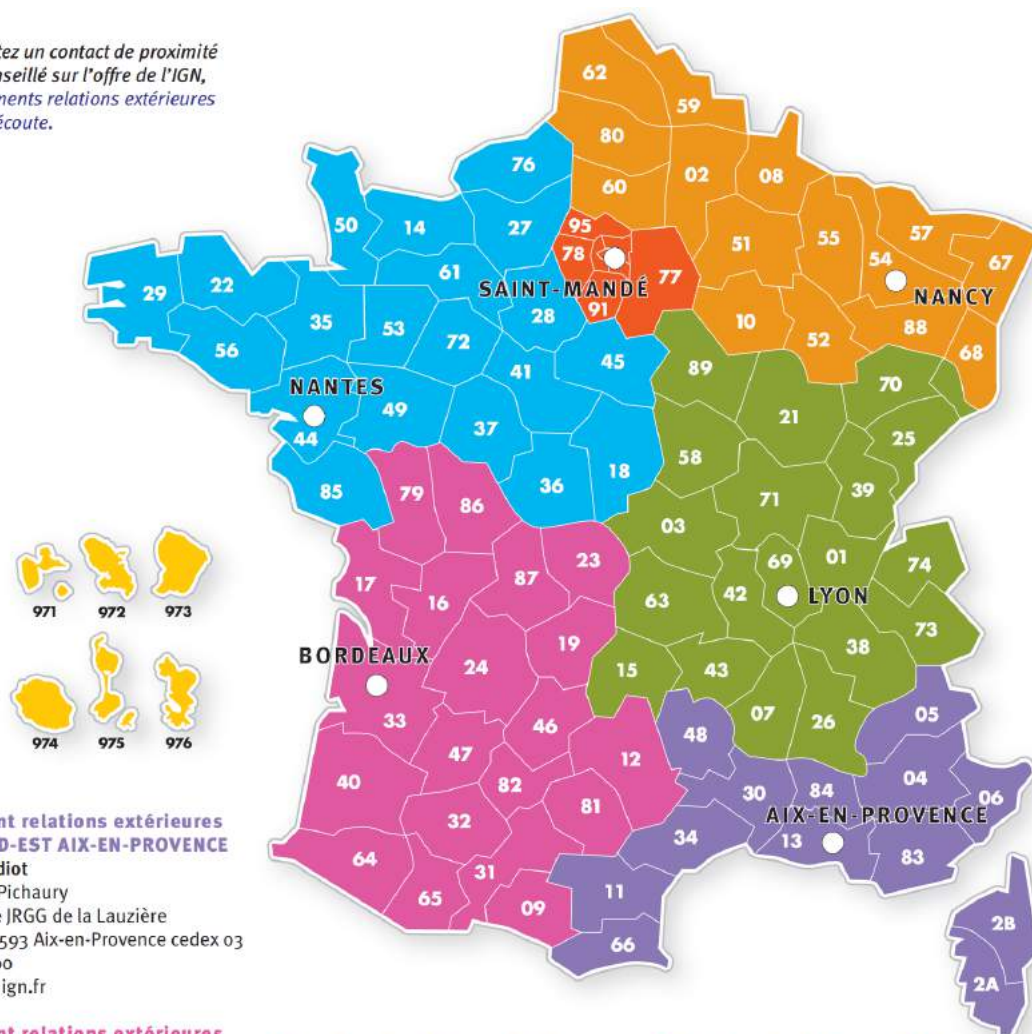
- Si votre besoin relève de projets dans les métiers de l'information géographique en France ou à l'étranger, IFN FI est votre interlocuteur privilégié.

IGN FI

Tel. : 01 42 34 56 56
info@ignfi.fr
www.ignfi.com

Vos contacts IGN dans les régions

Vous souhaitez un contact de proximité pour être conseillé sur l'offre de l'IGN, nos départements relations extérieures sont à votre écoute.



**Département relations extérieures
RÉGION SUD-EST AIX-EN-PROVENCE**
► **Lionel Gaudiot**
Europarc de Pichaury
1330, avenue JRGG de la Lauzière
CS 80518, 13593 Aix-en-Provence cedex 03
04 42 16 31 00
dir-sud-est@ign.fr

**Département relations extérieures
RÉGION SUD-OUEST BORDEAUX**
► **Philippe Abadie**
Rue Pierre Ramond-Caupian BP 60104
33166 St-Médard-en-Jalles cedex
05 56 16 60 80
dir-sud-ouest@ign.fr

**Département relations extérieures
RÉGION CENTRE-EST LYON**
► **Yves Bretonnet**
Parc d'Affaires de Crécy
5b, rue Claude Chappe
69771 St-Didier-au-Mont-d'Or cedex
04 37 64 25 19
dir-centre-est@ign.fr

**Département relations extérieures
RÉGION NORD-EST NANCY**
► **Christine Villain**
11, rue de l'île de Corse
54000 Nancy
03 83 30 99 30
dir-nord-est@ign.fr

**Département relations extérieures
RÉGION NORD-OUEST NANTES**
► **Denis Dubell**
2, rue de la Loire BP30412
44204 Nantes cedex 2
02 40 99 94 15
dir-nord-ouest@ign.fr

**Département relations extérieures
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**
► **Xavier Thauvin**
73, avenue de Paris
94165 St-Mandé cedex
01 43 98 85 18
dr-idf@ign.fr

**Agence
OUTRE-MER**
►
73, avenue de Paris
94165 St-Mandé cedex
01 43 98 82 03
outremer@ign.fr